

**Ambassade de France au Burkina Faso**  
**Mission de Coopération et d'Action culturelle**  
**Session d'accueil des coopérants**  
**Bobo-Dioulasso, 15-17 octobre 1992**

**DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU BURKINA FASO : UN SURVOL**

Asséta DIALLO  
Yves-A. FAURE  
Daniel KABORE  
Alain PIVETEAU  
Gnideni YARO

**Institut Français de Recherche scientifique pour le Développement en Coopération**  
**(ORSTOM), Centre de Ouagadougou**  
**Coordination du document : Y.-A. FAURE**

Ambassade de France au Burkina Faso  
Mission de Coopération et d'Action culturelle  
Session d'accueil des coopérants  
Bobo-Dioulasso, 15-17 octobre 1992

**DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU BURKINA FASO : UN SURVOL**

Asséta DIALLO  
Yves-A. FAURE  
Daniel KABORE  
Alain PIVETEAU  
Gnideni YARO

**Institut Français de Recherche scientifique pour le Développement en Coopération  
(ORSTOM), Centre de Ouagadougou**  
Coordination du document : Y.-A. FAURE

~~39944~~  
Cote : A

ep2

## SOMMAIRE

Présentation	p. 03
Introduction	p. 04
1. L'agriculture dans l'économie du Burkina : données macroéconomiques	p. 07
1.1. L'économie burkinabè : handicaps et croissance	p. 07
1.2. Activités agricoles et résultats économiques	p. 08
1.3. Principales caractéristiques de l'économie agricole	p. 10
2. Systèmes de production et évolution des productions agricoles	p. 12
2.1. Les principaux systèmes de production	p. 13
2.2. Evolution des principales productions et autosuffisance alimentaire	p. 14
3. De la production à la consommation : l'impératif de la transformation	p. 17
3.1. Grandes tendances de la consommation	p. 17
3.2. La nécessaire transformation des produits agricoles	p. 19
3.3. Les expériences de transformation	p. 22
4. Petites opérations de développement des ONG : la question de l'évaluation	p. 25
4.1. Spécificité et multiplication des petits projets de développement	p. 25
4.2. L'évaluation : limites des méthodes traditionnelles	p. 27
4.3. Critères et repères pour l'évaluation	p. 28
4.4. Vers quelle évaluation ?	p. 29
5. Les grands projets de développement agricole : l'exemple de la vallée du Sourou	p. 31
5.1. Présentation du projet Sourou	p. 31
5.2. Les impacts des périmètres à l'échelle locale	p. 37
6. Problèmes actuels et nouvelles orientations de la politique agricole	p. 43
6.1. Forces et faiblesses de l'agriculture	p. 43
6.2. Nouvelle politique agricole : du PAS au PASA	p. 44
6.3. De nouveaux dispositifs pour le développement rural	p. 45
Sélection bibliographique	p. 46
Les auteurs	p. 48

## PRESENTATION

*Le présent document a été confectionné en vue de préparer les divers exposés prononcés lors d'un atelier-débat organisé dans le cadre de la session d'accueil des nouveaux coopérants affectés au Burkina Faso à l'initiative de la Mission française de Coopération et d'Action Culturelle. L'intérêt manifesté sur le sujet tant par les responsables de ce cycle de formation que par les participants désireux d'approfondir des questions que les interventions orales n'avaient pu qu'évoquer, ajouté à la grande dispersion des données et études sur le monde agricole burkinabè et à l'absence de synthèse ou de présentation introductive à ces mêmes questions, nous ont conduits à reprendre et remanier les textes initiaux et à les rassembler pour les mettre à la portée du plus grand nombre.*

*L'exercice de survol auquel fait explicitement référence le titre n'est pas qu'une mention de convenance. Il est dicté à la fois par la rapidité qui était attendue des interventions orales initiales et par les limites du document qui les prolonge de même que par les étroites spécialisations des animateurs de cet atelier. Ce ne sont donc que quelques-unes des nombreuses questions relatives au développement agricole du Burkina Faso qui sont traitées ci-dessous à travers quelques entrées fort sélectives. Ainsi de nombreux autres problèmes et thèmes qui lui sont pourtant directement liés n'ont-ils pas été abordés : la politique sectorielle -ses objectifs et ses moyens, ses résultats et son évolution-, de même que le financement de l'activité agricole ou encore l'élevage et son association à l'agriculture ont été nécessairement écartés. Il faut cependant être convaincus qu'ils constituent des composantes importantes d'un monde complexe justiciable de multiples approches.*

*L'équipe réunie pour présenter le présent tableau des questions de développement agricole s'est sentie honorée par l'invitation qui lui a été faite de participer à la formation d'une nouvelle génération de coopérants. Elle tient à exprimer sa gratitude à la Mission de Coopération et d'Action Culturelle et à son chef, Monsieur Pierre Jacquemot, pour la confiance qui lui a été ainsi témoignée.*

*Yves-A. Fauré  
Responsable de l'atelier "Développement agricole"*

## INTRODUCTION

Yves-A. Fauré

Il ne semble pas superflu de rappeler quelques élémentaires précautions de méthode lorsqu'on évoque, à propos d'un pays comme le Burkina Faso, l'état de son économie en général et de son activité agricole en particulier. Tenons-nous en à deux exemples dont l'un suggère la prudence avec laquelle les données quantitatives doivent être utilisées et dont l'autre rappelle la complexité du réel que les raccourcis analytiques menacent en permanence.

En premier lieu il faut garder toujours présente à l'esprit la fiabilité limitée des chiffres. Les indicateurs, agrégats et séries statistiques que s'efforcent de collecter et de construire divers services publics (ministère de l'agriculture, comptabilité nationale, etc.) ou que tentent de reconstituer chercheurs et experts achoppent sur les difficultés comptables inhérentes aux situations observées. Des enregistrements approximatifs et fort inégaux selon les activités et les productions concernées, l'importance de l'autoconsommation, fort variable certes mais en tout état de cause significative dans le domaine des cultures vivrières et céréalières, l'existence de débouchés informels, la vigueur des circuits commerciaux transfrontaliers sous-estimés ou plus souvent méconnus par les documents douaniers figurent parmi les principaux obstacles au travail de comptabilisation des productions et échanges agricoles. Des grandeurs économiques fondamentales comme la valeur ajoutée ou le commerce extérieur sont directement affectées par ces incertitudes. Enfin on observera que l'INSD (Institut National de la Statistique et de la Démographie) a modifié en 1986 ses méthodes pour l'établissement des comptes nationaux rendant ainsi fort difficiles les comparaisons de séries statistiques d'avant et d'après l'année de modification.

En second lieu il ne faut pas être abusé par les travers nets et tranchés des appréciations et des sentences. Les nécessaires tâches de simplification et d'explication du réel qu'accomplissent les analyses ne doivent pas faire oublier qu'une même situation, au même moment, peut présenter des aspects variés voire contradictoires. Ainsi peut-on comprendre par exemple qu'au Burkina Faso des limites de croissance, des handicaps et des déséquilibres de structure de l'économie et de l'agriculture n'aient pas été tout à fait surmontés et cachés par l'évolution sectorielle pourtant positive de la dernière décennie, témoignage d'évidents atouts et dynamismes. Par là s'éclaire la situation présente qui veut qu'au moment où l'on enregistre les relatifs succès agricoles burkinabè des dernières années, les autorités du pays mettent en oeuvre un programme d'ajustement de son secteur agricole (PASA).

Trop souvent relégués au rang de variables exogènes un certain nombre de facteurs conditionnent plus ou moins directement et plus ou moins massivement l'activité agricole du pays. Ils méritent donc d'être brièvement rappelés dans cette introduction.

Le Burkina Faso est un pays qui souffre d'une insuffisance de ressources naturelles. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il figure parmi les PMA (Pays les moins avancés) de la

nomenclature des institutions internationales. Le PIB par habitant était de l'ordre de 200 dollars US à la fin de la décennie 80.

Plusieurs caractéristiques géographiques du Burkina Faso pèsent sur son économie. D'abord son enclavement. Deux axes principaux permettent de desserrer cet étai : la voie routière vers le port de Lomé au Togo, la route et le chemin de fer vers Abidjan en Côte-d'Ivoire. Ensuite le fait que ce pays soit constitué pour l'essentiel d'une pénéplaine, d'un vaste plateau dont la hauteur moyenne est de l'ordre de 300 mètres et cette absence de variations physiques limite en elle-même la diversification des cultures praticables. Troisièmement le réseau hydrographique est maigre, constitué pour l'essentiel par les trois anciennes Volta (rouge, blanche et noire) et dont seule l'ex-Volta noire appelée désormais Mouhoun est alimentée toute l'année.

D'un point de vue agro-climatique il est de tradition d'identifier deux grands espaces : la partie sahéenne au nord; le reste, soit la grande majorité du pays, relève de la zone soudanienne. Si la saison des pluies s'étend grosso modo de la mi-juin à la mi-octobre, la moyenne des précipitations décroît sensiblement entre le sud-ouest et le nord-est alors que les températures augmentent progressivement de l'une à l'autre zone. Cette partition climatique se double naturellement d'une assez nette différenciation végétale : le milieu soudanien est une savane constituée de hautes herbes entrecoupées d'arbres comme le baobab, le karité, etc. En pays sahéen la savane disparaît et fait place à une steppe quasi désertique.

Autre facteur qui pèse sur les conditions de l'activité agricole : la population et sa répartition dans l'espace. Globalement le dernier recensement de 1985 faisait apparaître un chiffre de 8 millions d'habitants. L'accroissement moyen annuel s'établit autour de 3,2% ce qui est élevé et pose un défi à la production agricole. Il est vraisemblable que la population actuelle tourne autour de 9 millions. La densité moyenne dépasse légèrement les 30 habitants au km<sup>2</sup> mais connaît de fortes variations et plus de la moitié de la population est concentrée sur le plateau central, générant des effets de surexploitation de sols déjà fragiles.

Deux autres phénomènes démographiques sont à noter qui ont quelque incidence sur l'économie en général et l'activité agricole en particulier. Tout d'abord l'importance de l'émigration : plus de 2 millions de burkinabè -certaines sources font état de 3 millions-, non compris dans ces chiffres de recensement, sont établis à l'extérieur, dans les pays de la sous-région, principalement en Côte-d'Ivoire. Le plateau central mossi, à forte densité de population (très souvent supérieure à 100 habitants au km<sup>2</sup> alors que dans les zones sahéennes cette densité dépasse rarement les 10 h/km<sup>2</sup>), a été longtemps un foyer de recrutement de la main d'oeuvre pour les pays avoisinants (travail dans les plantations, petits emplois urbains et gens de maison). A côté de cette migration internationale on observe depuis quelque temps une migration inter-régionale qui prend de l'ampleur et voit des fractions de population se déplacer du plateau central mossi vers l'ouest et le sud du pays. Cette migration interne résulte de plusieurs facteurs (fortes densités dans les milieux d'origine, bassins fluviaux libérés de l'onchocercose, etc.). On reviendra plus tard sur ce point car il pose aux autorités des défis agricoles et fonciers.

La répartition ville/campagne indique que la population est à très forte majorité rurale, pour près de 86%. Mais cette structure ne doit pas faire oublier le fort accroissement des zones urbaines dont la prodigieuse expansion de la capitale Ouagadougou est l'exemple

même. Cette croissance urbaine, mesurée à hauteur de 8% l'an -ce qui est considérable-, interpelle directement l'activité agricole : les migrations vers les villes réduisent la force de travail disponible dans les zones rurales et obligent à s'assurer que les campagnes nourrissent les agglomérations qui se peuplent si rapidement.

# 1. L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE DU BURKINA : DONNEES MACROECONOMIQUES

Yves-A. Fauré

Après un rappel pour mémoire des contraintes tant physiques qu'humaines qui enserrnent étroitement les possibilités économiques du Burkina Faso on tentera de mettre en évidence la part prépondérante de l'agriculture dans l'ensemble des activités nationales et de dégager les traits principaux des modes d'exploitation.

## 1.1. L'économie burkinabè : handicaps et croissance

On l'a dit en introduction : le niveau de son PIB place le Burkina Faso parmi les pays les plus démunis. Cette situation tient à des facteurs dont ceux d'origine physique sont particulièrement sévères.

Il n'est pas nécessaire de développer ici les divers handicaps dont souffre le pays tant leur présence et leur poids sont inscrits dans les réalités quotidiennes. Ce sont, entre autres : l'enclavement du pays comme rappelé dans l'introduction, la rigueur du climat, une pluviométrie non seulement parcimonieuse mais surtout capricieuse, la pauvreté et la grande fragilité des sols, la rareté des matières premières et des sources d'énergie, l'étroitesse du marché intérieur.

En dépit de toutes ces contraintes le Burkina Faso a connu ces dix dernières années, une croissance économique soutenue et même remarquable si on l'appréhende dans une perspective comparative. Car dans le même temps beaucoup d'autres pays africains, pourtant mieux dotés par la nature et qui avaient commencé à décoller dans les décennies 60 et 70, se sont progressivement enfoncés dans de graves crises économiques et financières (chute des recettes d'exportation, endettement extérieur croissant, amplification des déficits publics, accumulation d'arriérés, arrêt de la croissance et désinvestissement, secteurs bancaires sinistrés, etc. : Côte-d'Ivoire, Cameroun, Congo, Gabon, etc.).

Au Burkina Faso cette accélération de l'activité économique, visible déjà pour quiconque a pu comparer le pays à dix ans de distance, apparaît nettement dans le taux de croissance fort et régulier de son PIB. En valeur courante le PIB était de 380 milliards de F CFA en 1982 et de 550 milliards de F CFA en 1988. En volume la progression du PIB est manifeste : + 3% par an pour la période 1978/1982; environ + 4,5% pour la séquence 1982/1988.

Ces chiffres sont apparus alors comme encourageants car ils dépassent le croît démographique du pays qui s'établit à environ 3,2% par an. C'est donc une croissance positive par habitant. Ce qui fait du Burkina un des rares pays africains à avoir connu un tel essor durant la dernière décennie.

## 1.2. Activités agricoles et résultats économiques

La structure du PIB marque la place prépondérante du secteur primaire et, au sein de celui-ci, de l'agriculture. On peut dire que celle-ci constitue le socle de l'économie burkinabè.

En 1988 le PIB s'établissait ainsi d'après les indications de la BCEAO : secteur primaire 43 %, secteur secondaire 21 %, secteur tertiaire 36 %.

De son côté le PIB reconstitué par la Banque mondiale sur la moyenne des années 1983-1987 se répartissait ainsi :

<b>REPARTITION DU PIB</b>	
<b>Secteur primaire</b>	<b>39,1%</b>
-dont agriculture	24,2%
-dont élevage	12%
-dont sylvic. et pêche	2,9%
<b>Secteur secondaire</b>	<b>20 %</b>
-dont industr. extract.	2,2%
-dont industr. manuf.	11,8%
-dont énergie	0,8%
-dont BTP	5,3%
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>35,6%</b>
-dont commerce	10,3%
-dont transp. et télécom.	6,3%
-dont adminis. publ.	16,9%
-dont autres services	2,2%
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>94,8%</b>
<b>Droits et taxes import.</b>	<b>5,2%</b>
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>100%</b>

Source : Banque mondiale. Le PIB est établi sur la moyenne des années 1983-1987.

La composition du PIB permet aisément de se rendre compte de la place importante de l'agriculture dans l'ensemble de l'activité économique. Il faut cependant être prudent et tenir compte d'une sous-estimation comptable des petits métiers et autres activités informelles tant urbaines que rurales par défaut ou faiblesse de l'enregistrement. En effet le secteur informel concernerait, d'après les meilleures sources, près de 70% du commerce, 60% des transports, 40% des activités classées comme industrielles. Sous ces réserves, et en rappelant les limites de fiabilité des indicateurs relatifs aux productions et échanges agricoles, ce tableau général de la structure du PIB, pour être approximatif, n'en fournit pas moins des ordres de grandeur réalistes de l'économie du Burkina Faso.

Du point de vue de l'emploi la prépondérance agricole est encore plus nette : elle mobilise environ 87% de la population active, chiffre que l'on peut comparer aux 4% employés dans l'industrie et aux 9% employés dans les services.

Importante dans la structure des activités nationales, l'agriculture burkinabè est également forte de ses propres dynamismes. En fait c'est l'activité agricole qui a été le moteur de la croissance économique du pays puisque le taux d'accroissement moyen de

l'agriculture a pu être mesuré à hauteur de 7% l'an alors qu'il n'était que de 5,4 pour l'ensemble du secteur primaire dans la seconde moitié de la décennie 80. C'est dire a fortiori que les deux autres secteurs ont connu au mieux une faible progression.

Les documents et études disponibles permettent d'identifier les principaux facteurs de cette croissance agricole : la mise en valeur de nouvelles terres dans le sud et le sud-ouest du pays a favorisé l'extension des terres cultivées et une augmentation des rendements; la culture cotonnière a continué à se développer avec succès de même que les productions céréalières. En outre une certaine diversification agricole a pu être assurée.

Les bons résultats de l'agriculture burkinabè ont permis d'assurer à peu près l'autosuffisance alimentaire bien que des déséquilibres persistent soit dans l'espace soit dans le temps : des zones déficitaires cohabitent avec des zones excédentaires, ce qui pose aux pouvoirs publics et partenaires extérieurs du développement des problèmes de régulation des volumes et des prix, d'acheminement et de transports. D'autre part à des années d'abondantes productions peuvent subitement succéder des années fortement déficitaires. L'équilibre est donc instable et toujours très fragile. Les variations climatiques qui rendent erratiques les productions agricoles induisent indirectement une forte variabilité dans les taux de croissance du PIB. Un exemple : alors que la progression moyenne annuelle a été de l'ordre de 6,5% dans la séquence 1985-1987, elle a été moins de deux fois moindre dans la période 1982-1985 s'établissant à 3,1% par an pour cause de sécheresse.

Quelle est la place des produits agricoles dans le commerce extérieur du pays ? Dans ce domaine également il faut garder en mémoire les précautions évoquées dans les développements liminaires : les enregistrements douaniers laissent échapper d'importants flux du commerce extérieur. Globalement on sait que l'une des faiblesses structurelles de l'économie du Burkina Faso est le déficit persistant de sa balance commerciale. Bon an mal an les exportations de biens et services ne couvrent en moyenne que 45% des importations de ces mêmes biens et services. Par exemple pour l'année 1987 les exportations de biens et services représentaient en valeur moins de la moitié des importations : 75 milliards de F CFA contre 165 milliards.

Du côté des importations le tableau se présente globalement ainsi :

<b>Produits alimentaires</b>	<b>18,4%</b>
-dont céréales	5,3%
-dont produits laitiers	3,4%
-dont autres	9,7%
<b>Produits pétroliers</b>	<b>16,4%</b>
<b>Biens de consommation</b>	<b>33,5%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	<b>26,8%</b>
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>4,9%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Source : Banque mondiale. Tableau réalisé sur les résultats de 1987

La structure des exportations de marchandises établie sur la base de l'année 1987 fait apparaître grossièrement les résultats suivants :

<b>STRUCTURE DES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES</b>	
<b>Produits vivriers</b>	<b>9,2%</b>
-dont céréales et tubercules	6,6%
-dont fruits et légumes-	2,6%
<b>Cultures de rente</b>	<b>6%</b>
-dont karité	0,8%
-dont sésame	2,1%
-dont autres graines et oléag.	0,4%
-dont autres	2%
<b>Elevage</b>	<b>26,5%</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>30,8%</b>
-dont coton-fibre	27,3%
-dont vêtements	2,4%
-dont tourteaux	0,4%
-dont autres	0,7%
<b>Or</b>	<b>27,5%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Source : Banque mondiale. Tableau réalisé sur les résultats de 1987.

L'importance de l'agriculture apparaît enfin dans la programmation et la répartition des investissements. Même s'il faut être prudent avec l'instrument d'orientation économique qu'est le plan en raison des décalages inévitables entre objectifs poursuivis et résultats réellement atteints, le plan quinquennal burkinabè permet de fixer l'ordre des priorités des pouvoirs publics en matière de soutien à l'activité économique. Le Plan quinquennal 1986-1990 prévoyait par exemple que les dépenses s'établiraient à hauteur de 24% dans l'hydraulique, 20% dans l'agriculture et l'élevage, 18% dans les transports, 10% dans l'énergie, 9% dans les mines et l'industrie, le reste se ventilant entre de nombreux autres domaines.

### 1.3. Principales caractéristiques de l'économie agricole

A peine plus de 30% des terres du Burkina sont cultivables et 11 à 12% sont réellement mises en culture. Le reste des terres est constitué pour partie de pâturages (un peu moins de 50%) et de forêts (13% du territoire). Les principales caractéristiques de cette agriculture peuvent être résumées ainsi.

C'est pour l'essentiel une agriculture extensive dont les accroissements de volumes produits se fondent avant tout sur une augmentation des superficies cultivées. Ce mode de production requiert donc des disponibilités en espace et induit une certaine mobilité des producteurs. L'agriculture burkinabè, conforme aux traits essentiels des agricultures sahéennes, connaît également un faible taux de mécanisation. L'irrigation y est rare parce que difficile et toujours très coûteuse : on a vu que seules environ 1% des terres cultivées sont irriguées. Parallèlement c'est une agriculture qui recourt à une faible utilisation des intrants, même si ce constat mérite d'être nuancé en raison des évolutions récentes. Ainsi a-

t-on pu calculer une augmentation de la consommation d'engrais de l'ordre de 70% tout au long de la decennie 80.

Le mode d'exploitation dominant est celui de petites unités familiales de 5 à 6 hectares. On compte environ 600.000 exploitations de ce type dans le pays qui assurent cependant plus de 90% de la production totale

La production agricole est sujette à de grandes variations en volume elles-mêmes liées aux aléas climatiques et à l'évolution des sols. Les manifestations extrêmes de ces sautes climatiques peuvent, dans les conditions de fragilité qu'on a vues, prendre rapidement des allures de catastrophes sociales. Qu'on se rappelle le cycle de sècheresse qui s'est abattue au début des années 70, puis celui des années 83/85. La production des céréales chute alors rapidement à 1 million de tonnes alors que les années de pluviométrie favorable assurent grosso modo l'autosuffisance alimentaire et font passer la production céréalière à près de 2 millions de tonnes.

Des tentatives d'amélioration de la productivité ont été opérées autour des grands programmes de développement. Mais ces programmes sont évidemment localisés, leurs effets directs ou d'entraînement relativement limités car les handicaps physiques et naturels déjà signalés (rareté de l'eau, caprices climatiques, érosion et dégradation des sols, etc.) sont lourds et contraignants.

Il convient enfin de signaler qu'aux fléaux naturels qui limitent les possibilités objectives en matière agricole viennent se surajouter des facteurs sociaux de surexploitation ou de réduction du potentiel des ressources (densités humaines, charges en bétail, techniques traditionnelles de brûlis, déboisements, etc.). C'est d'ailleurs pour endiguer les méfaits considérables sur l'état de l'agriculture causés par la prégnance de certains comportements que les autorités burkinabè, au mois d'avril 1985, ont lancé la fameuse campagne des trois luttes en milieu rural : contre les feux de brousse, contre la divagation des animaux et contre la coupe abusive de bois. Le bilan dressé en avril 1990 a recommandé d'intégrer ce type de lutte dans le concept plus global de gestion des terroirs.

## 2. SYSTEMES DE PRODUCTION ET EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Daniel Kaboré

Au Burkina Faso la part du secteur primaire, constitué pour l'essentiel des activités agricoles et d'élevage, a connu une baisse tendancielle depuis les années 60 dans la formation du PIB ainsi que le montre le tableau suivant :

**LE SECTEUR PRIMAIRE DANS LE PIB : EVOLUTION**

Part du secteur primaire	Années
62 %	1960
59 %	1965
46 %	1970
42 %	1975
39 %	1983/1987

Source : Lecaillon et Morrisson 1985 et Banque mondiale.

Note : pour 1983/1987 il s'agit d'une moyenne sur la période.

Selon les données de la Banque mondiale (BIRD 1990) le revenu moyen agricole atteignait 180 dollars US à la fin de la décennie 80. Mais ce revenu varie notablement du Nord au Sud du pays et selon les années. Enfin relevons que l'agriculture contribue aux rentrées de devises à travers l'écoulement des cultures de rente. Avec toutes les précautions à prendre s'agissant de courtes périodes affectées donc fortement par la variation des conditions climatiques on peut présenter dans le tableau suivant l'évolution de la part des cultures de rente dans les exportations burkinabè :

**PART DES CULTURES DE RENTE DANS LES EXPORTATIONS EN VALEUR (%)**

Produits	1984	1986	1988
coton	55	37	45,3
graines oléagineux (arach., sésame, karité)	13,8	5	1,8
fruits et légumes	2,5	3,1	2
céréales	0,01	0,2	0,06
produits animaux	10,06	9,1	4
<b>produits agricoles</b>	<b>81,37</b>	<b>54,4</b>	<b>53,16</b>
<b>or</b>	<b>0,7</b>	<b>25,5</b>	<b>29</b>
<b>autres produits (dont indus.)</b>	<b>17,4</b>	<b>20,3</b>	<b>17,5</b>

Source : Basquin 1990.

Note : les produits agricoles s'entendent primaires ou transformés

## 2.1. Les principaux systèmes de production

L'agriculture burkinabè compte environ 600.000 exploitations familiales. En moyenne chaque exploitation se compose d'une douzaine de membres. Il est possible d'identifier 5 grands systèmes de production définis en fonction des conditions par lesquelles s'opère l'exploitation agricole. Naturellement, à côté de ces grands idéaux-types existent de nombreux modes intermédiaires ou des formules très localisées. On va tenter ci-dessous de signaler les caractéristiques essentielles et discriminantes de ces 5 systèmes de production.

Dans le Nord du pays, en zone sahéenne, on observe majoritairement un système de production fondé sur la culture du petit mil associée à l'élevage bovin. Les producteurs, anciennement nomades tels les Peulh, les Tamashek (Touareg) et les Rimaibé, sous l'effet des sécheresses, se sédentarisent progressivement autour des points d'eau.

Sur le plateau central, peuplé de mossi, le système de production est basé sur la culture du sorgho et du mil accompagnée par l'élevage de petits ruminants. La zone se caractérise par une forte pression sur les terres et les jachères sont de plus en plus réduites jusqu'à disparaître parfois. La dégradation de l'environnement y est manifeste et le plateau central constitue une zone de départ de migrants à la recherche d'opportunités économiques et de meilleures conditions d'existence. L'arachide représente en ces lieux la principale culture de rente.

Dans l'Ouest du pays le système de production dominant comprend la culture du coton et la culture de céréales comme le maïs et le sorgho. Les potentialités de production de cette zone sont plus importantes qu'ailleurs et les conditions techniques (par l'encadrement des paysans, par l'utilisation d'engrais notamment) y sont plus favorables grâce à la présence d'une société comme la SOFITEX chargée de développer (étendre mais aussi intensifier) la culture cotonnière.

Un quatrième grand système de production est mis en oeuvre à l'occasion des opérations d'aménagement des vallées des Voltas libérées désormais de l'onchocercose (ou cécité des rivières) : les producteurs qui s'y sont installés viennent d'horizons divers et bénéficient d'un encadrement plus intensif que dans d'autres contrées. Ils pratiquent des cultures céréalières (mil, sorgho) et des cultures de rente comme l'arachide et le coton (on peut citer en exemple l'unité de programme "sorgho-Sondre est").

Enfin on peut repérer un dernier grand système de production, celui en vigueur sur les périmètres irrigués. Il se caractérise par la cohabitation de producteurs provenant de divers villages et par une maîtrise plus ou moins totale de l'eau, ce qui leur permet de produire sur toute l'année. Les principales cultures dans ces périmètres irrigués sont constituées de céréales (sorgho, maïs, riz, blé) et de cultures maraîchères (haricots verts, pommes de terre, oignons, etc.). L'encadrement technique y est intense : c'est le cas des vallées du Sourou et du Kou; les aménagements hydroagricoles liés au barrage de Bagré permettront bientôt d'y développer le même type d'exploitation.

## 2.2. Evolution des principales productions et autosuffisance alimentaire

Le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution sur dix ans à la fois des superficies cultivées et des volumes produits tant en ce qui concerne les céréales que les spéculations de rente :

EVOLUTION DES PRINCIPALES CULTURES

Groupes de spéculations	1977	1987
<b>Céréales :</b>		
-superficie ('000 ha)	2.079	2.580
-production (tonnes)	1.106	1.564
<b>Cultures de rente :</b>		
-superficie ('000 ha)	223	400
-production (tonnes)	104	307

Source : Basquin 1990.

On peut tirer de ces indications les rapides conclusions suivantes : s'agissant des céréales, entre les deux dates, alors que la superficie a été multipliée par 1,24, la production a progressé d'un coefficient de 1,41. C'est dire que des efforts de productivité ont été réalisés au sein d'un mode de production dominé par ailleurs par son caractère extensif. Les rendements varient globalement de 500 à 700 kg/ha pour le mil et le sorgho mais parviennent à dépasser 1.000 kg/ha dans le cas du maïs et du riz. Concernant les cultures de rente : entre les deux dates, alors que la superficie a été multipliée par 1,79, la production a connu un coefficient d'augmentation de 2,95. Nul doute que l'amélioration des rendements a été nettement plus forte dans ces spéculations et que l'on est en phase d'intensification (utilisation d'engrais, de produits phyto-sanitaires, recours à la culture attelée, accès au crédit, etc.).

La situation alimentaire du Burkina Faso est très dépendante des conditions de production, elles-mêmes soumises fortement au cadre physique : aléas climatiques, dégradation de l'environnement, etc. Il s'ensuit que la sécurité alimentaire n'est réalisée d'une année à l'autre. Celle-ci varie assez profondément dans le temps et dans l'espace ainsi que le montre le tableau suivant :

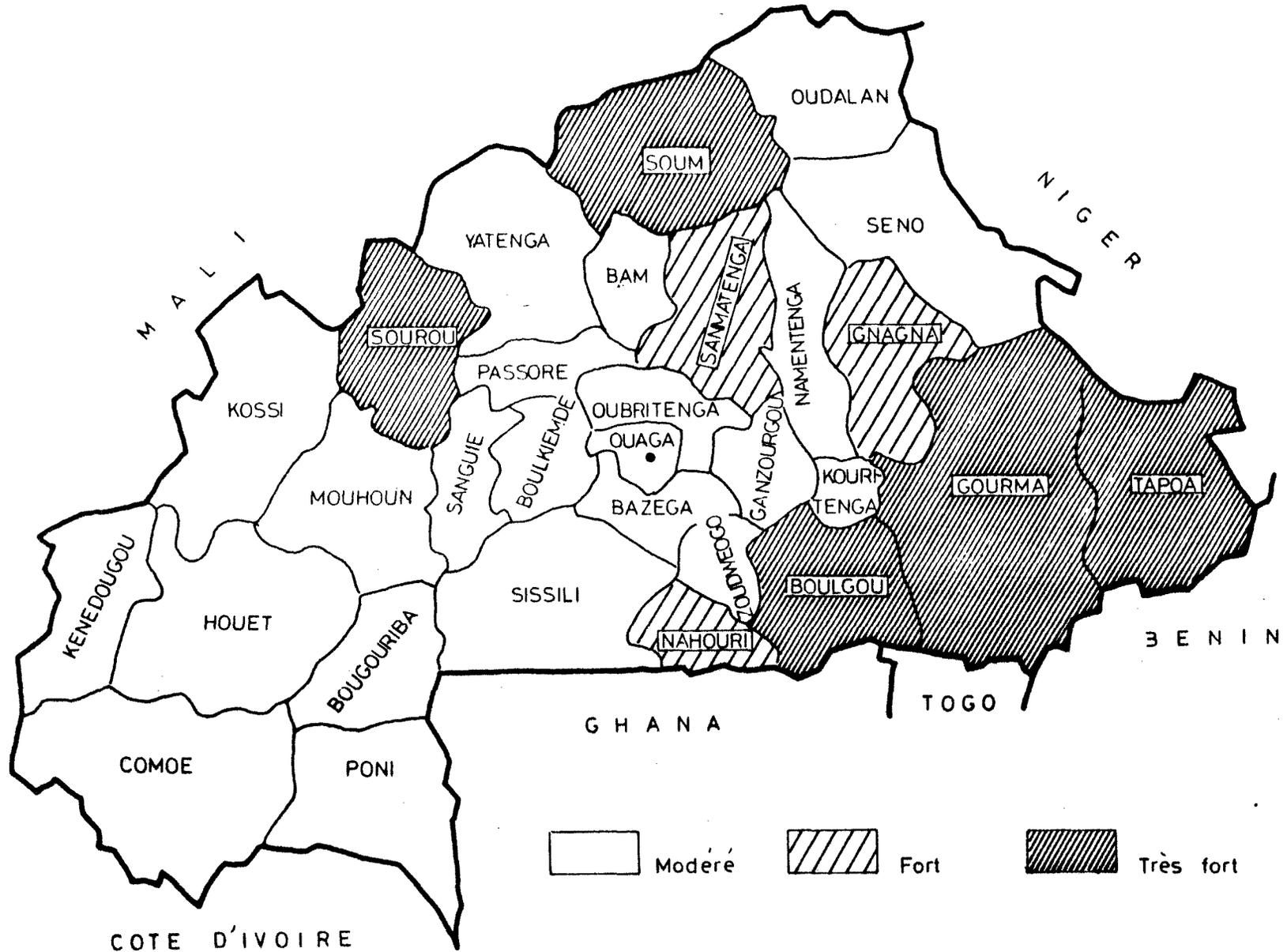
TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES  
PAR LA PRODUCTION (%)

Zones	1988	1989	1990	1991
sahélienne	97	84	70	133
soudano-sahélienne	126	91	68	102

Source : Ministère de l'agriculture, DEP.

Les données existantes indiquent une insécurité alimentaire dans les deux zones par ailleurs affectées par une grande vulnérabilité. L'évaluation de cette vulnérabilité (faite par Wright et alii. 1992), qui inclut des critères comme le niveau général de développement économique, l'accès aux ressources économiques (céréales, viande, revenus en provenance de l'émigration, etc.) et les chocs économiques (déficits de production céréalière, qualité des pâturages et disponibilité en eau pour le bétail...) a permis d'établir la situation de "stress" socio-économique des provinces du Burkina Faso (voir la carte suivante). Les provinces de l'Est, du Sourou, du Bazèga, du Namentenga et du Soum sont les plus vulnérables en 1992.

SITUATION DE "STRESS" SOCIO-ECONOMIQUE DES PROVINCES DU BURKINA FASO, 1992



Source : Wright et Mamboué (1992) Réalisation : Centre ORSTOM , service cartographique , Ouagadougou.

### 3. DE LA PRODUCTION A LA CONSOMMATION : L'IMPERATIF DE LA TRANSFORMATION

Asséta Diallo

Dans la plupart des pays du tiers-monde, l'agriculture est le secteur moteur de l'économie. Chaque pays cherche à atteindre une part d'autosuffisance alimentaire. La réalisation de cet objectif est cependant lié à la formation de surplus agricoles par les paysanneries. La recherche de mécanismes économiques permettant aux agricultures de contribuer à la mise en place d'un processus permanent d'entraînement de la production par la demande des non-agriculteurs est alors nécessaire et doit être la préoccupation des Etats, et particulièrement ceux de la région sahélienne.

Pour atteindre la sécurité alimentaire, il nous semble nécessaire d'agir à la fois sur l'offre et la demande. Pour que les cultures traditionnelles puissent répondre aux besoins alimentaires grandissants des populations, notamment des couches urbaines croissantes, il faudra des améliorations complémentaires des techniques de transformation, processus entendu ici au sens large et comprenant les problèmes d'approvisionnement en produits bruts, traitement, conditionnement, conservation, stockage et écoulement. Ces phases nous apparaissent comme étant très étroitement liées, ainsi, par exemple, l'amélioration du stockage favorise un approvisionnement régulier des marchés locaux en produits alimentaires.

#### 3.1. Grandes tendances de la consommation

Les espaces urbains sont souvent fermés à ces agricultures par l'absence d'organisation des marchés, par des problèmes liés au transport ainsi que par la concurrence inégale de produits importés, en grande partie subventionnés par les pays exportateurs. Il se produit donc une déconnexion grave et préoccupante entre production agricole et consommation urbaine et rurale des non-agriculteurs.

##### *a) - Evolution des styles et habitudes alimentaires*

Les styles alimentaires, contraints par les conditions de vie urbaine, influencés par une modernité "universelle", par opposition à un ethnocentrisme culinaire, cherchent à se diversifier et, faute de réponses locales adaptées, tendent à s'extravertir. La consommation de riz et de blé, comme la désaffection des céréales traditionnelles, en sont les symptômes les plus marquants. En outre les consommateurs urbains cherchent un approvisionnement régulier, diversifié, à bas prix et des produits faciles à préparer.

La part des céréales importées dans la consommation augmente tandis que celle des céréales locales baisse. On estime qu'au début des années 80, le Burkina Faso a consommé 4,5 kg de plus de riz et de blé (céréales importées) et 2,8 kg de moins de mil, sorgho, maïs par habitant par rapport aux années 60. Le chiffre rapporté à la population globale nous donne l'ampleur de la modification des habitudes alimentaires et ce phénomène n'est pas prêt de s'arrêter "naturellement" en raison du taux d'accroissement urbain. Sur la période 78-88, le taux de croissance annuel de la consommation apparente a été de 11,7 %. Les

importations de riz sont passées de 25.579 tonnes en 1979 à 90.452 tonnes en 1989 soit plus qu'un triplement en 10 ans. La part de la consommation de riz couverte par la production nationale va decrescendo. Elle n'assure qu'environ un tiers des besoins de consommation en 1988 et en 2005, sous l'hypothèse d'une faveur maintenue pour le riz, cette part ne serait que de 1/5.

Les conséquences immédiates de cet état de fait sont la dépendance alimentaire et une balance commerciale de plus en plus déficitaire. Entre 1984 et 1988 par exemple, au Burkina Faso, la moyenne en valeur des importations de céréales et farines de céréales représentait près de 20 % du déficit de la balance commerciale. Compte tenu des structures alimentaires observées en ville et de l'évolution démographique, avec un taux global de 3 % et environ 7 à 8 % pour les zones urbaines, la demande urbaine de céréales projetée à l'horizon 2010 sera multipliée par quatre. L'introduction d'hypothèses de poursuite des tendances actuelles (accroissement de la consommation individuelle moyenne de céréales sur le territoire et de la part relative de riz), conduirait à une multiplication par huit de la consommation actuelle de riz.

Toute politique économique doit se déterminer en fonction d'atouts et de contraintes. En ce qui concerne les céréales locales, compte tenu d'une série d'hypothèses portant sur la demande et l'offre, il apparaît qu'à l'horizon 2010, le Burkina Faso serait excédentaire dans la plupart des scénarios testés.

Il n'en est malheureusement pas de même pour le riz. Les résultats font état de déficits. En effet, en projetant l'évolution structurelle de la demande, on aboutit en moyenne à un bilan déficitaire d'environ 340.000 tonnes dès 1995 et qui atteindrait 520.000 tonnes en 2005. L'analyse de la demande effectuée par des chercheurs du CEDRES (Centre d'Etudes de Documentation Economique et Sociale - Université de Ouagadougou) ayant clairement montré la non substituabilité entre céréales locales et importées, les excédents de céréales traditionnelles ne viendront pas, par conséquent, couvrir le déficit en riz.

#### *b) - Problème d'adéquation consommation / production*

Pendant longtemps les Etats (cette tendance est commune aux pays de la région sahéenne) ont pensé résoudre le problème par les politiques de régulation du marché, au travers notamment des institutions publiques de collecte et de commercialisation.

On peut cependant avancer que la solution doit être recherchée dans la transformation, qu'elle soit artisanale, semi-industrielle ou industrielle, en tant que moyen devant permettre la valorisation des produits agricoles locaux (céréales, cultures de maraîchage telles que la tomate) et contribuer à une adéquation de l'offre à la demande à moyen et à long terme, et participer à la création de valeur ajoutée. Mais si l'agro-alimentaire est à la base de tout processus d'industrialisation, ce secteur reflète plus que toute autre les mutations d'une société. Or presque toutes les expériences de transformation existantes se sont heurtées à la faiblesse des débouchés (Pamiblé, minoteries du Mali, Grands Moulins du Burkina).

Il convient alors de repenser le problème et d'adopter d'autres stratégies de l'offre. Le problème de la valorisation accrue des produits agricoles locaux est peut-être plus commercial que technologique. La relance de l'offre en produits transformés doit s'appuyer

sur un meilleur ciblage du marché et les opérations de lancement de nouveaux produits mieux adaptés à la demande tant urbaine que rurale, devront intégrer une vision prospective de l'évolution des styles alimentaires. Les nouvelles stratégies de l'offre doivent donc à la fois prendre en compte les exigences des consommateurs et mettre en place un circuit de commercialisation efficace.

### **3.2. La nécessaire transformation des produits agricoles**

#### *a) - Les avantages de la transformation*

##### **- Sur le plan économique**

Le processus de transformation permet, d'une manière générale, la valorisation des produits. Il procure au pays de la valeur ajoutée (V. A.) qui assure une redistribution des revenus. Ainsi, en 1988, les Grands Moulins du Burkina (GMB) ont enregistré une V. A. d'environ 1.125,185 millions de francs CFA. La Savana a, quant à elle, obtenu 35,776 millions de francs CFA en 1987.

La création de la valeur ajoutée occasionne une augmentation des recettes de l'Etat. En 1987, la Savana a versé, au titre des impôts et taxes, 179 millions de francs CFA. Les GMB ont versé, en 1988, un montant de 204 millions de francs CFA environ.

La transformation permet également la substitution aux importations du fait de la valorisation des produits, aidée par certaines politiques fiscales. Cette substitution aux importations s'effectue à plusieurs niveaux.

Il y a d'une part la substitution aux importations de produits industriels. C'est le cas par exemple du concentré de tomate produit par la Savana. Entre 1984 et 1988 (les deux années étant incluses), les importations moyennes étaient d'environ 419 tonnes. En 1989, compte tenu de la production de la Savana et des mesures fiscales prises par l'Etat burkinabè, l'importation n'était que de 0,21 tonne. Cette politique a consisté en une augmentation de la taxe à l'importation du concentré de tomate : en 1984 elle a été portée à 244 % de la valeur CAF et en 1986, elle fut ramenée à 78 %.

Dans le cas des céréales, le griz (couscous de maïs) produit par les GMB est utilisé par certaines familles pour la préparation du couscous. Précuit, il aurait pu valablement remplacer tout autre couscous précuit importé. En effet, la valorisation des céréales locales à travers les produits pré-cuits peut déboucher sur une alimentation empreinte de tradition (respect des habitudes alimentaires et des modes consommatoires) et de modernité (facilité et rapidité de préparation), et qui, de plus, est génératrice d'économie d'énergie.

D'autre part, la transformation permet la substitution aux importations de matières premières. L'incorporation de la farine de maïs dans celle du blé rentre dans ce cadre. Le mélange est surtout possible lorsque le blé importé est de bonne qualité, c'est-à-dire très riche en gluten qui lui assure sa nature élastique. En 1987, la farine de blé commercialisée par les GMB comportait 5 % de farine de maïs, ce qui a permis de réduire la quantité de blé mis en mouture de 1295 tonnes environ.

Un autre avantage économique de la transformation consiste dans la réduction de sortie de devises due à la substitution aux importations et à une amélioration des termes de

l'échange. En ce qui concerne le premier point, en 1987, au niveau des GMB, la réduction des 1295 tonnes de blé mis en mouture a permis une baisse des dépenses en blé de 149,256 millions de francs CFA. Pour la même année, l'importation du concentré de tomate avait coûté 119 millions de francs CFA à l'Etat. Avec la production de la Savana, ces dépenses sont passées à 26 millions en 1988 et à 0,05 million en 1989. Quant aux termes de l'échange, l'on sait que les cours des produits bruts agricoles des PVD (presque les seuls produits d'exportation) exportés subissent des évolutions négatives. Par la transformation, la nature des produits exportés change, ils se différencient du marché des produits de base, ils acquièrent d'autres cours plus rémunérateurs.

Tous ces avantages économiques ont un effet positif sur la balance des paiements du pays. La transformation constitue donc un enjeu important surtout en ce moment où l'économie burkinabè est à l'heure du Programme d'Ajustement Structurel (PAS).

#### - Les avantages sociaux de la transformation

Sur le plan social on enregistrera notamment la satisfaction des besoins des consommateurs et la création d'emplois.

La transformation, en fournissant de nouveaux produits ou en améliorant des produits existants, met à la disposition des consommateurs des produits adaptés et économiquement compétitifs si elle est réalisée dans une économie concurrentielle. Les difficultés à satisfaire les besoins céréaliers dues au caractère saisonnier de la plupart des productions vivrières peut ainsi être réduite. Dans le contexte urbain surtout, la valorisation permettra de répondre au souci de diversification de l'alimentation de nombreux consommateurs.

La transformation contribue également à la création d'emplois. Les GMB, grâce à leurs activités, ont offert de l'emploi à 150 personnes (y compris la direction, les cadres et les travailleurs de ses deux boulangeries et salons de thé). La Savana a quant à elle 18 agents permanents et une quarantaine de contractuels. Ces chiffres paraissent insignifiants mais il ne faut pas oublier que dans nos sociétés, nous avons des familles élargies. Il faut donc tenir compte du nombre de personnes à charge par employé pour comprendre l'importance de la création d'emplois.

#### - Les avantages nutritionnels de la transformation

Au Burkina Faso, les céréales fournissent entre 70 et 90 % des apports caloriques en milieu rural et entre 60 et 80 % en milieu urbain. Elles sont également riches en sels minéraux tels que le fer et le calcium. Cependant, les céréales, d'une manière générale, sont pauvres en certains nutriments, essentiellement les protéines et les acides aminés. Elles sont pauvres en lysine, l'un des acides aminés indispensables dont la fonction est d'assurer la croissance des enfants.

La transformation s'avère donc nécessaire en ce sens qu'elle permet d'obtenir de nouveaux produits dont la composition peut être enrichie par voie industrielle. Ce fut le cas en Inde en 1968, où la composition des protéines du pain fut améliorée par addition de la lysine, ce qui a permis d'augmenter sa consommation. Dans ce pays toujours, d'autres

aliments furent enrichis en vitamines, en minéraux, notamment le thé, très largement consommé, qui fut enrichi en vitamine A.

Néanmoins, il faut choisir des techniques adéquates pour éviter certains inconvénients de cette transformation. En effet, elle peut entraîner la destruction des protéines contenues dans l'enveloppe des céréales. Il y a aussi l'effet néfaste de la température sur certaines vitamines.

*b) - Approvisionnement, transformation, commercialisation*

Les investissements dans les technologies de transformation et de stockage pour améliorer l'offre ne sont rentables que dans la mesure où ils permettent de mettre en marché, à prix adéquat, grâce à un système de distribution fonctionnelle et une promotion efficace, des produits agro-alimentaires qui correspondent à la demande des consommateurs africains tant au plan national que régional. Insistons : pour qu'un investissement technologique soit rentable il faut donc obtenir des produits correspondant à la demande des consommateurs sur le plan national et régional, ayant un prix adéquat, avoir un système de distribution fonctionnel et faire une promotion efficace des produits.

Souvent, le transfert de ces technologies pose des difficultés parce que les pays en développement ont des structures sociales, économiques et culturelles fondamentalement différentes. Il se produit alors des inadaptations aux ressources locales, aux contraintes de marché, aux besoins du pays. En effet l'inadaptation aux ressources locales provient du fait que les pays en développement sont pauvres en capitaux mais riches en main d'oeuvre alors que les technologies importées sont originaires des pays développés, donc sont à forte intensité capitalistique. D'autre part la taille des marchés des pays en développement est aussi très réduite, entraînant une utilisation très en dessous de la capacité productive des équipements. Au GMB par exemple, la capacité théorique du premier moulin est de 120 tonnes par jour. Pourtant, depuis son installation, il n'a pas produit 100 tonnes par jour. En 1988, la production était d'environ 82 tonnes par jour, soit une utilisation de 68,33 %. Enfin certaines stratégies d'industrialisation tournées vers le marché intérieur ont eu tendance à privilégier certains produits intéressant la demande solvable (l'élite et les fonctionnaires moyens), se détournant ainsi des besoins fondamentaux du pays.

Il est alors nécessaire de choisir des technologies adéquates, qui tiennent compte de tous les aspects que nous venons de mentionner. Le choix de la technologie doit être fait en fonction de la stratégie de développement de chaque pays, de son insertion dans l'économie mondiale, des produits et des procédés de production.

Quant au choix des produits, l'on doit tenir compte des exigences qualitatives du marché et des conséquences sur la nutrition. Pour les céréales, il s'agit de voir si elles peuvent fournir des sous-produits diversifiés. On doit avoir sur le marché des produits transformés, compétitifs par rapport aux produits importés mais dont la modification n'empêche pas l'acceptabilité par les consommateurs. Beaucoup de recherches sont effectuées en panification (pain) et en pastification (pâtes alimentaires). La question que l'on se pose est de savoir si les céréales locales à elles seules peuvent se prêter à la transformation dans ces deux domaines. Là, on a abouti à des résultats négatifs parce qu'il sera nécessaire d'utiliser des additifs ou des améliorants dont les coûts sont plus élevés. Ce qui serait alors intéressant, c'est d'utiliser des farines composées de blé et céréales locales.

Le taux d'incorporation des céréales locales peut atteindre 40 % sans détérioration de la qualité du produit (pain ou pâtes).

Quant aux procédés, ils doivent prendre en compte les exigences de traitement et l'utilisation de la capacité productive.

En conclusion, nous pouvons dire que les possibilités de transformation, que ce soit au niveau technologique ou au niveau des produits, existent et sont diversifiées mais il convient d'adopter des stratégies adéquates.

### 3.3. Les expériences de transformation

#### a) - *L'expérience des GMB (Grands Moulins du Burkina)*

Les GMB existent depuis 1970, année où le premier moulin a été acquis. Ils avaient pour mission la production et la commercialisation de la farine de blé et des céréales locales. Ce n'est qu'en 1988 que les GMB ont acquis un autre moulin mixte, dont la capacité de traitement est de 60 à 70 tonnes par jour, ce qui correspond d'ailleurs à leur production effective.

En 1987, les GMB ont financé une étude se rapportant à la consommation de la farine de maïs à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso auprès des ménages. Les résultats peuvent être résumés comme suit :

- les dépenses en maïs sont élevées mais seulement sous la forme de farine ;
- l'ensemble des ménages consacrent environ 11 % de leur revenu aux dépenses de maïs mais cette part baisse quand on passe à une classe supérieure de revenu ;
- le niveau d'éducation a aussi été pris en compte. Il résulte que ce sont les analphabètes, groupe important dans le pays, qui dépensent le plus en farine de maïs ;
- le statut social était la troisième variable et son analyse a montré une influence de la religion et du fait culturel.

Cette étude s'est intéressée à la farine, déjà connue et largement commercialisée, mais elle aurait dû prendre en compte les deux autres produits (gritz et cribsi) avant leur lancement sur le marché. Pour l'écoulement des sous-produits maïs proposés par les GMB, il y a des difficultés. Ceci est-il dû à la nature des produits ou au circuit de distribution ? Nous nous sommes alors proposé d'analyser ces deux points.

Au niveau des produits, la farine ne pose pas de problèmes. Mais le problème se pose pour le gritz (semoule de maïs) et le cribsi (riz de maïs). Le gritz et le cribsi sont respectivement proposés comme couscous et comme "riz". Mais les ménages utilisent très souvent ces deux produits pour les bouillies. Ces produits ne sont pas précuits et demandent donc un temps de préparation assez long, alors que la tendance est à la recherche d'aliments simples et rapides à préparer, d'où le problème d'écoulement. Quant au cribsi, son prix ne favorise pas sa commercialisation car il est sensiblement le même que celui du kilogramme de riz ( 165 F CFA pour 1 kg de cribsi contre 170 F CFA pour le riz).

Le mode de distribution d'un nouveau produit constitue un élément fondamental au succès de ce produit sur le marché. Avant le lancement des produits GMB, les femmes transformaient le maïs grâce aux moulins artisanaux et vendaient surtout la farine. Pour être intermédiaires des GMB, elles avaient posé comme condition une marge bénéficiaire satisfaisante, située entre 10 et 25 %. Le circuit de distribution des GMB est actuellement Faso Yaar et quelques commerçants grossistes mais les femmes n'ont pas été intégrées. Nous pensons pourtant que les GMB auraient gagné à s'appuyer sur ces revendeuses de farine.

Le constat est donc que les produits GMB ne répondent pas parfaitement au mode de vie urbain et que le circuit de commercialisation ne permet pas de vulgariser les produits, d'où les blocages qu'ils rencontrent.

#### *b) - L'expérience de la SAVANA*

Depuis 1987, la Savana s'est relancée dans la valorisation des produits locaux : tomate, jus de mangue, jus de tamarin, etc. Nous avons seulement pris le cas du concentré de tomate parce que c'est un produit de grande consommation.

Une enquête a été faite à Bobo-Dioulasso par les étudiants de 3<sup>ème</sup> année gestion de l'ex ESSEC sur le concentré de tomate. Trois facteurs déterminants à savoir le goût, la couleur et l'habitude de consommer, ont été analysés pour comprendre la consommation du concentré. 61 % de l'échantillon trouvaient que le goût était très important, 87,8 % accordaient de l'importance à la couleur et 74,5 % avait l'habitude de consommer le concentré de tomate.

Les boîtes mises sur le marché étaient de tailles petite et moyenne alors que 79% des enquêtés affirmaient acheter le concentré par cuillerée pour des raisons financières et des difficultés de conservation. Seulement 6 % achetait les plus grosses boîtes (850 grs). Parmi ceux qui ne voulaient pas consommer le concentré de tomate savana, 70 % ont donné comme raison la couleur. Mais ce problème a été résolu par l'importation de semences d'Italie.

La distribution du produit se fait par les grossistes et les revendeurs de boutique. Beaucoup se désintéressent du produit de la Savana, affirmant que la distribution n'est pas efficace ou est lente. De plus, la marge bénéficiaire qu'offre le concentré de tomate importé est supérieure à celle de la Savana. La taille des boîtes constituait également un frein à la distribution. En conclusion, nous dirons donc que la couleur est un élément très important pour certains produits proposés, qu'il faut que les produits nouveaux répondent aux habitudes des consommateurs, qu'il faut choisir une taille adaptée au pouvoir d'achat de la population pour le conditionnement et enfin que la marge bénéficiaire soit incitative à la commercialisation des produits.

#### **Conclusion**

La transformation est une nécessité économique, sociale et nutritionnelle. Le choix de la technologie est importante et doit être fait en fonction des contraintes et intérêts du pays. En ce qui concerne les expériences de transformation, la technologie et la matière première ne posent généralement pas de problème mais la prise en compte des exigences et

du comportement du consommateur, la promotion du produit, la mise en place de circuits de commercialisation efficaces sont autant de facteurs clés de réussite.

## **4. PETITES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DES ONG : LA QUESTION DE L'EVALUATION**

Alain Piveteau

Les ONG (Organisations non gouvernementales) sont massivement présentes et actives au Burkina Faso. Ce pays fait même figure de terre d'accueil de cette forme moderne d'associations pour l'aide et le développement. La première vague significative d'implantation des ONG remonte aux années de sécheresse du début de la décennie 70.

Depuis cette période des transformations importantes ont affecté à la fois leur nature et leur mode d'intervention. Sur le premier plan on peut observer une diversification de l'origine des organisations : avec les ONG du Nord de la phase initiale ont progressivement cohabité des ONG nationales, "filialisées" par les associations-mères puis sont apparues ces dix dernières années des ONG strictement locales promues et animées par des cadres burkinabè. Par ailleurs le type d'intervention a évolué : aux actions humanitaires et d'urgence sont venues s'ajouter de multiples programmes de développement.

Actuellement on dénombre environ 150 associations qui bénéficient du statut officiel d'ONG au Burkina Faso, mais il ne s'agit là que de la partie la plus visible d'une population très nombreuse d'organisations de développement. Ces ONG déploient leurs activités en de multiples domaines : santé, éducation, agriculture, assainissement, artisanat, etc.

L'univers institutionnel des ONG se structure dans le pays autour de deux principaux services : d'une part le SPONG (Secrétariat Permanent des ONG) qui fait figure d'instance confédérale, d'autre part le BSONG (Bureau de Suivi des ONG), service d'Etat chargé d'accueillir, reconnaître et orienter ces ONG.

Si les ONG sont des acteurs dynamiques du développement, elles n'en posent pas moins certains problèmes dont celui d'une harmonisation entre leurs multiples et quelquefois divergentes ou concurrentielles interventions; celui également d'une nécessaire articulation avec les grands objectifs de la politique économique et sociale définis par les autorités nationales.

En raison de leur importance au Burkina Faso on comprend aisément qu'elles figurent dans ce survol des questions de développement agricole.

### **4.1. Spécificité et multiplication des petits projets de développement**

Le petit projet, instrument privilégié des ONG, résulte de leur propre conception du développement, elle-même fondée sur une analyse critique des relations internationales et de l'aide intergouvernementale en particulier. Substituant le terme de "mal-développement" à celui du "sous-développement", les ONG dénoncent l'exploitation du Sud par le Nord en intégrant dans cette critique, de fait, les grands projets d'aide bilatérale et multilatérale. Ceux-ci apparaissent alors comme des interventions lourdes, résultant d'une démarche "top/down" et dont l'effet principal est d'éloigner les bénéficiaires du processus de décision

et de mise en place des projets. De plus, les investissements élevés, les charges récurrentes et surtout la part substantielle de matériel importé participent au déficit de la balance des paiements.

Cette critique, partagée d'ailleurs par l'ensemble de la coopération publique, entraîne les ONG vers la recherche d'un mode d'action qui participe au développement défini comme un processus allant de la satisfaction des besoins essentiels de l'homme à sa mise en situation d'entreprendre et de progresser par lui-même. Cette nouvelle approche, liée aux faibles moyens dont disposent les ONG, explique leur attrait pour le petit projet. Ce dernier doit permettre un développement endogène conçu par et pour les populations locales.

Quatre éléments permettent de caractériser le micro-projet :

- son objet : il doit être précis et délimité, il sera donc plus facilement identifiable qu'un vaste programme;

- sa durée : le projet est limité dans le temps (3 à 5 ans), on peut donc déterminer le début de la réalisation et la date de clôture;

- sa taille : il y a une délimitation dans l'espace, les bénéficiaires devraient donc être relativement bien repérés ; de plus, la petite échelle laisse présager souplesse et rapidité dans l'intervention.

Dès lors, deux remarques s'imposent. En premier lieu, la petite taille de ces opérations permet aux ONG "l'expérimentation" et "l'innovation". En cas d'échec, les conséquences seront d'autant moins importantes. Mais, a contrario, le petit projet ne pourra acquérir sa véritable dimension d'instrument de développement que si ce caractère "d'exemplarité" est doublé d'un potentiel de diffusion, à savoir, à terme, d'un effet multiplicateur. Le passage à l'échelle macro devra donc s'analyser comme une condition de leur réussite.

L'ensemble de ces caractéristiques va, en principe, dans le sens d'une réduction de l'élément bureaucratique. Le système d'intervention est plus léger, les objectifs peuvent donc être modifiés au cours du cycle d'intervention. Les ONG, par le petit projet, semblent pouvoir tenir compte des besoins réels des populations et satisfaire à l'exigence qu'elles s'imposent (à travers leur discours et leur analyse critique) : un développement équilibré, à visage humain.

Depuis les années 70, on assiste à une multiplication des petites opérations de développement soutenues principalement par les ONG. La coopération publique, participant pleinement à ces nouvelles orientations, accentue depuis lors sa collaboration avec les ONG au travers, notamment, des cofinancements. L'importance de l'aide transitant par les ONG témoigne de leur reconnaissance (environ 10% de l'APD nette de cofinancements pour les pays du CAD -APD : Aide Publique au Développement; CAD : Comité d'Aide au Développement des pays membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, OCDE). Au Burkina Faso, en ce qui concerne la Coopération française, cette part s'élève à 15% de l'APD.

## 4.2. L'évaluation : limites des méthodes traditionnelles

Nous nous intéressons aux projets agricoles de type productif. L'accroissement des projets ONG ne leur confère pas d'autorité une grande efficacité. En effet, la petite échelle peut se confondre avec l'insignifiance de l'action. L'indépendance politique, dont elles se réclament, peut s'apparenter à l'inexistence de pouvoir et à la déconnexion des projets d'avec l'ensemble des mouvements de la société. Le faible coût peut signifier une moindre qualité des projets ou un trop faible financement. L'innovation, quant à elle, peut être un acte temporaire et sans suite. On l'aura compris, l'évaluation de ces actions est nécessaire sans être pour autant définie. Qu'entendons-nous alors par évaluation ?

L'évaluation fait partie intégrante du cycle du projet (identification, programmation, suivi et évaluation). Elle en est un élément déterminant. On confond assez souvent l'évaluation ex-ante, qui relève du choix de projet (on estime les résultats a priori) et l'évaluation ex-post, qui nous concerne ici et par laquelle on apprécie a posteriori des données connues. Ceci implique donc que, pour être facilitée, l'évaluation soit pensée et prévue au tout début du projet. Elle doit ainsi passer d'un simple instrument de contrôle des résultats à un instrument de gestion des projets.

Les méthodes traditionnelles sont conçues pour évaluer de grands projets de type productif. De plus il s'agit d'évaluation ex-ante. Ces méthodes sont basées exclusivement sur la rentabilité financière ou économique et sur la gestion des projets. On distingue la méthode des effets et celle des prix de référence.

Cette dernière se fonde sur la notion de coûts d'opportunité. La Banque mondiale utilise les prix de référence dans une analyse coûts-avantages.

La méthode des effets consiste à mesurer les avantages et les coûts pour chaque agent économique en tenant compte des effets, en amont et en aval, de chaque décision d'investissement (on utilise pour cela la matrice des coefficients techniques). La situation "avec" ou "sans" le projet montre les effets (directs et indirects) dus à sa réalisation. Il faudra alors calculer le coût social du projet, à savoir l'effort en terme d'infrastructure nécessaire à la bonne marche du projet. La comparaison entre l'avantage (mesuré en terme de valeur ajoutée) et le coût social permettra une appréciation du projet.

Ces méthodes prennent comme référence le cadre national. Elles ne tiennent pas compte des effets sociaux et culturels, ainsi que du point de vue des bénéficiaires. Conçues pour orienter le choix entre différents projets, fondées sur l'hypothèse d'effets macro-économiques, elles requièrent des données statistiques et comptables difficiles à obtenir et parfois inexistantes. Leur application est longue et coûteuse. Pour toutes ces raisons ces méthodes ne sont pas applicables aux ONG car peu adaptées à la réalité des micro-projets.

Elles peuvent cependant offrir des cadres conceptuels qui pourront servir de point de départ à une évaluation rétrospective. La méthode ou les méthodes d'évaluation des petits projets doivent donc être fortement novatrices.

### 4.3. Critères et repères pour l'évaluation

Nous distinguons les critères habituels des critères particuliers aux petits projets.

#### a) - Les critères habituels

Avant tout, il nous semble important d'identifier trois niveaux dans l'évaluation des projets.

Tout d'abord, les **objectifs** opérationnels ponctuent la réalisation du projet. Il s'agit par exemple, du développement de la culture du riz. On entend par **buts** de l'action, ce qui doit être atteint à moyen terme. Dans notre exemple il peut s'agir de dégager des revenus monétaires supplémentaires. Enfin, la **finalité** renvoie aux intentions des auteurs ; par exemple, accroître l'autonomie des villageois.

Il est important de distinguer les objectifs, les buts et la finalité d'une petite opération de développement. Ceci permet alors d'affiner les critères d'évaluation et l'évaluation elle même.

Evaluer la **réussite** d'un projet consiste à observer la réalisation (ou non) des objectifs opérationnels. Il est à noter que très souvent les ONG arrêtent ici leur évaluation. Il s'agit alors de prouver aux donateurs que les fonds récoltés ont été investis comme convenu lors de la campagne de dons. On se restreint donc à un contrôle de la mise en place des moyens requis (l'évaluation imposée dans le cas d'opérations cofinancées se limite, quant à elle, à une analyse comptable).

Les **résultats** concrétisent, quant à eux, les buts de l'action. Il est également intéressant de se pencher sur la **stratégie d'intervention**. Il s'agit dans ce cas d'évaluer la cohérence interne du projet c'est à dire l'adéquation des objectifs aux buts et des buts aux finalités.

La mesure de l'écart entre les résultats obtenus et les finalités recherchées indiquera le degré d'**efficacité** du projet.

La difficulté d'utilisation des quatre critères ci-dessus résultera en grande partie d'une mauvaise définition et quantification des objectifs (sens large) au départ de l'action.

L'appréciation de la rentabilité du projet, souvent décriée par les responsables d'ONG, est donnée par la mesure de l'**efficience**. Il s'agit donc de comparer les résultats obtenus aux coûts engagés. Les coûts s'entendent au sens large. Il faut y intégrer la participation villageoise et valoriser les coûts et avantages non marchands : dons en nature, apport de matériel, terres ... L'amortissement doit entrer dans les coûts. Pour être complet il faudrait pouvoir intégrer les coûts de fonctionnement de l'ONG imputables au projet.

Enfin l'**impact** global du projet doit être apprécié. Il s'agit d'inclure à l'analyse tous les effets qu'un projet peut avoir produit. On considère les effets économiques en amont et en aval ainsi que l'ensemble des effets non économiques (impact technique, social et culturel, organisationnel...). Le critère d'impact peut remettre en cause les conclusions d'une évaluation qui ne tiendrait compte que de la réussite ou des résultats (tel que l'on a

défini ces critères) du projet considéré. Il est à noter que la prise en compte de l'ensemble des effets peut également modifier la rentabilité calculée de façon restreinte.

Bien entendu, on ne peut pas dans tous les cas retenir l'ensemble de ces critères. Certains seront privilégiés selon le type d'évaluation et le temps disponible.

#### *b) - Critères spécifiques aux petites opérations*

Compte tenu des spécificités des projets ONG, il est important d'ajouter deux critères supplémentaires à la liste précédente.

##### **-Critère de reproductibilité/viabilité**

Le petit projet n'atteint sa dimension d'instrument de développement qu'en étant viable. Il faut donc apprécier la capacité du projet à se maintenir une fois l'appui de l'ONG terminé.

Trop de petits projets succombent à la "mort" de l'ONG ou plus simplement au retrait de l'aide qu'elle apportait. Il n'y a alors qu'un pas à franchir pour considérer que l'ONG, dans ce cas précis, n'a réussi qu'à créer une nouvelle dépendance; celle de l'aide. Il ne s'agit plus, alors, de rendre les populations autonomes.

Mais le critère de reproductibilité du petit projet requiert plus que la simple viabilité. Sans renouvellement de l'aide, le projet ne pourra se diffuser que s'il y a création d'un surplus économique. Il s'agit d'un élément fondamental dans toute recherche de développement auto-entretenu. Les projets productifs ont donc, par nature, vocation à dégager des surplus.

##### **-Critère de participation/satisfaction des bénéficiaires**

Si la mesure de la participation de la population est nécessaire, elle n'en est pas pour autant suffisante. L'avis des bénéficiaires doit être pris en compte pour, à terme, être au centre même du processus d'évaluation. Le terme "bénéficiaires" doit être pris au sens large. Il s'agit des personnes participant au projet ou en bénéficiant, comme ceux qui en sont exclus. L'intégration de la "parole" des bénéficiaires permettra de lire les résultats de l'évaluation sous un autre angle. L'évaluation peut ainsi devenir un espace de négociation.

Il nous faut maintenant voir comment, du point de vue de l'ONG, réaliser l'évaluation.

#### **4.4. Vers quelle évaluation ?**

On distingue habituellement trois temps dans l'évaluation : le recueil, le traitement et l'utilisation de l'information. Selon qu'il s'agisse d'une évaluation externe (réalisée par un expert de l'ONG du Nord ou un consultant extérieur), mixte (évaluateur externe associé aux partenaires de l'action) ou interne (appelée aussi auto-évaluation, elle est réalisée par les acteurs eux-mêmes aidés, s'ils en font la demande, par l'ONG de service), les trois temps se différencieront nettement.

**L'évaluation mixte** semble actuellement la mieux adaptée aux projets ONG. Elle permet de pallier au manque de formation des bénéficiaires tout en les associant pleinement à la définition de la méthode et au travail d'évaluation en général. Les critères sont alors négociés de part et d'autre.

Les évaluateurs peuvent organiser des réunions et des débats fréquents pour recueillir l'information. A cet effet, il sera utile de constituer une grille de recherche, rassemblant par thème cohérent les informations désirées. Pour le traitement de l'information, il faut bien évidemment inclure le ou les points de vue des acteurs. L'utilisation de tableaux de rôles (Qui fait quoi ? Qui gère quoi ? Qui paye quoi ? Qui décide ?) permettra de comprendre les évolutions et les conflits qui ont pu faire jour. L'utilisation de comptes d'exploitation (comparés au compte d'exploitation prévisionnel) devrait être systématique. Il sera également intéressant de mettre en parallèle les attentes des bénéficiaires et les attentes de l'ONG. Enfin, le traitement de l'information peut s'appuyer sur des tableaux comparatifs d'indicateurs adaptés au projet et pensés dès le début de l'opération.

En dernier ressort, les résultats définitifs doivent être restitués aux intéressés (partenaires, bénéficiaires, bailleurs de fonds) et discutés. Pour cela, il peut être intéressant de synthétiser les résultats dans un tableau simple. On peut, par exemple, créer des rubriques telles que "points forts" et "points faibles" ou encore "potentiels" et "risques". On se heurte ici au problème de la communication et du langage choisi. Le rapport écrit et sophistiqué ne convient pas réellement. L'utilisation et la création d'outils simples comme les dessins, journaux ruraux s'avère être une nécessité.

Là encore, il reste à innover.

## CONCLUSION

L'évaluation, on l'a vu, est un élément essentiel du succès des petits projets. Or jusqu'à présent, les ONG n'ont pas pratiqué systématiquement cette évaluation rétrospective. De plus les liens affectifs que tissent les ONG avec les bénéficiaires (élément fondamental pour la plupart des ONG qui ont longtemps considéré qu'il était impossible ou inutile d'évaluer des projets fondés principalement sur la confiance et les relations humaines) biaise, au même titre que la dépendance vis à vis des donateurs et des bailleurs de fonds en général, la justesse des rapports d'évaluation. Il est donc difficile de conclure sur les effets à terme de ces opérations. Ceci est accentué par la confidentialité qui entoure, le plus souvent, ces expertises.

Actuellement, toute évaluation des effets des petits projets (que ce soit sectorielle, à l'échelle macro ou sur l'ensemble des projets d'une ONG) doit s'appuyer sur un travail de terrain conséquent et sur une reconstitution a posteriori des buts poursuivis et des résultats obtenus. Cela nécessite de procéder par échantillonnage suffisamment représentatif l'ensemble des projets étudiés.

## **5. LES GRANDS PROJETS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE : L'EXEMPLE DE LA VALLEE DU SOUROU**

Gnidéni Yaro

L'agriculture irriguée occupe une place très modeste dans la production agricole au Burkina Faso. Malgré la priorité donnée au développement des cultures irriguées dans la politique d'autosuffisance alimentaire, on constate que sur un potentiel de terres irrigables estimées à 160.000 hectares, seuls 15.000 hectares sont actuellement aménagés. Une contrainte majeure freine l'engagement des autorités nationales en matière de développement de la production hydroagricole : le coût élevé de l'aménagement à l'hectare qui se situe actuellement entre 3 et 4 millions de F. CFA (il était de moins d'1 million dans les années soixante-dix). Mais d'autre part la faible rentabilité des opérations d'aménagement, les charges d'exploitation élevées, les difficultés liées à la commercialisation de la production et le souci de réhabiliter les anciens périmètres lancent quelques doutes sur les objectifs de l'Etat.

Notre intérêt pour la vallée du Sourou dans la compréhension des grands projets de développement agricole se justifie par le fait qu'il s'agit d'un des plus anciens projets mais aussi par l'attachement de l'Etat burkinabè à cette région ainsi que par le comportement des partenaires économiques et financiers.

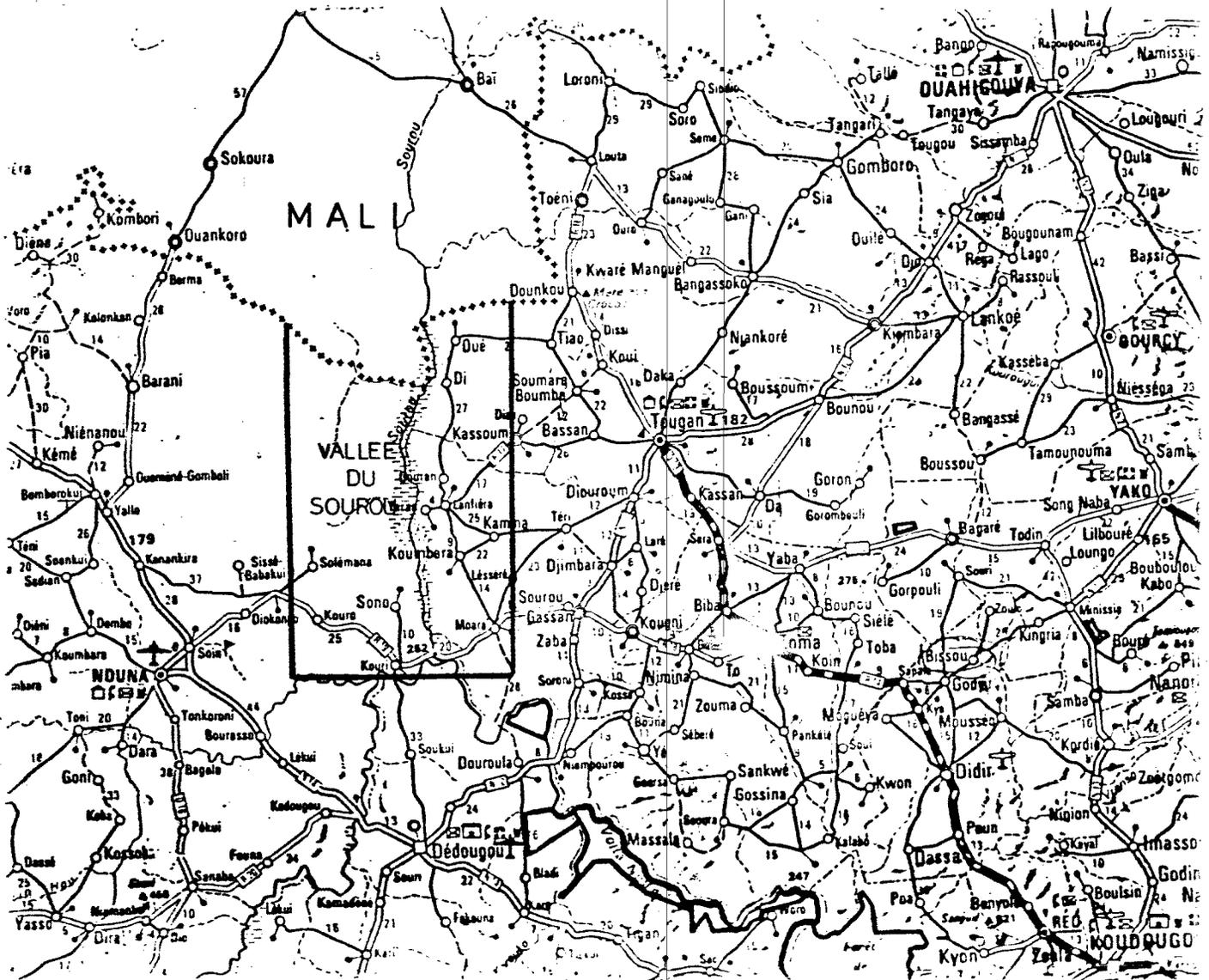
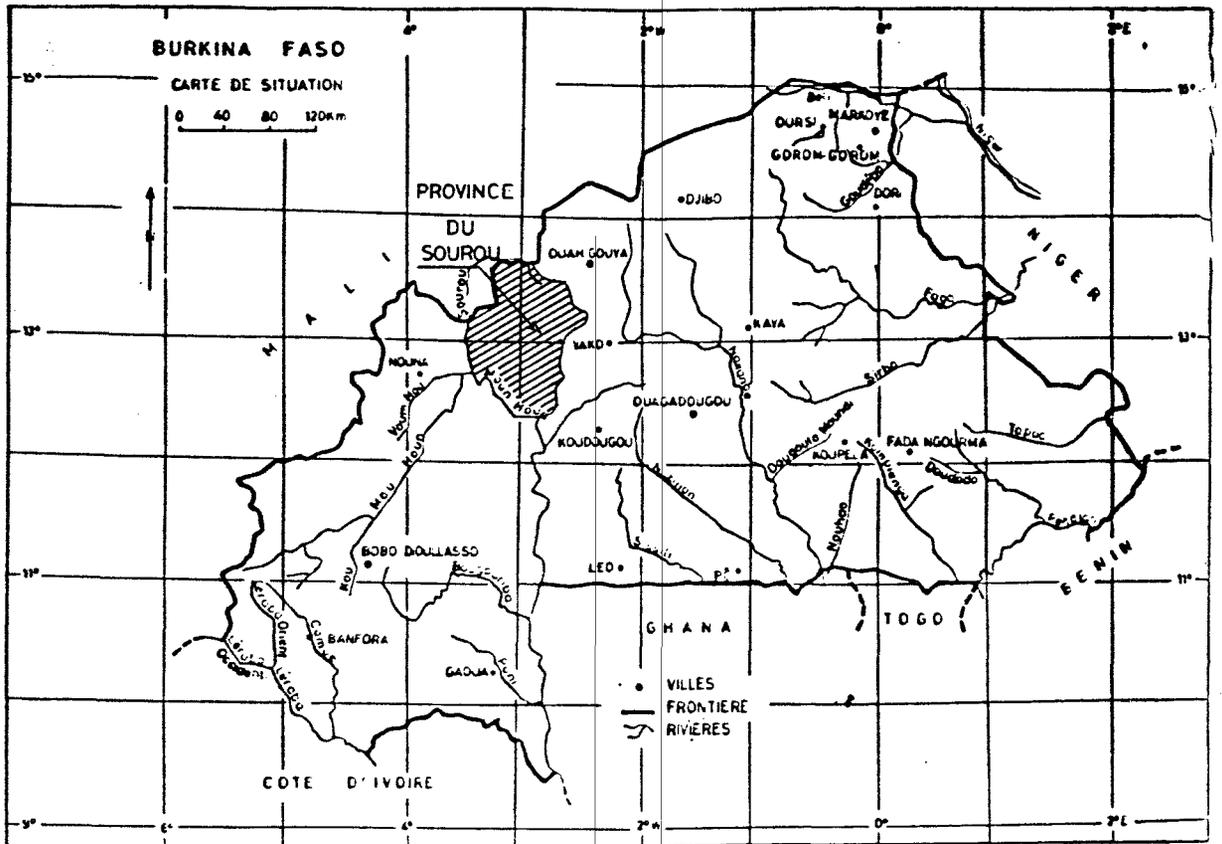
### **5.1. Présentation du projet Sourou**

#### *a) - Situation géographique et socio-économique*

La vallée du Sourou est située au nord-ouest du Burkina Faso, à 220 Km à vol d'oiseau de Ouagadougou. Elle est limitée au nord par la frontière avec le Mali et s'étend en territoire burkinabè sur une longueur de 60 km, son axe longitudinal étant constitué par le fleuve Sourou, un affluent/défluent du Mouhoun (ex-Volta noire). Cette région est reliée au réseau routier national par une première piste de 130 km joignant le périmètre de Lanfiéra-Guiédougou à la ville de Yako, et une seconde piste de 60 km joignant la frontière avec le Mali (village de Oué) à Gassan.

La région du Sourou présente deux caractéristiques principales : il s'agit d'une zone frontalière dont l'économie fut longtemps interdépendante de celle du Mali; c'est une zone de transition par laquelle s'effectuent des échanges importants vers Bobo-Dioulasso et la Côte d'Ivoire (tant pour les hommes que pour les produits d'élevage).

La vallée s'étend de part et d'autre du 13e parallèle de latitude nord et possède un climat subdésertique de type nord-soudanien caractérisé par l'alternance d'une saison chaude et sèche (octobre-mai) et d'une saison humide et fraîche plus ou moins pluvieuse (juin à septembre). Cette dernière débute entre le 21 juin et le 7 juillet et s'achève entre le 15 septembre et le 1er octobre. Au Sourou la pluviométrie annuelle s'établit entre 550 et 750 millimètres. Elle conditionne ainsi l'agriculture traditionnelle du fait qu'elle ne dépasse guère le tiers des évaporations. Quant aux conditions pédologiques, on retiendra que les sols



de la vallée du Sourou présentent une grande diversité. Le rapport BF./Ministère de l'Eau/AMVS intitulé Actualisation du schéma directeur d'aménagement de la vallée du Sourou d'octobre 1986 a mis en évidence cinq grands ensembles (343.000 ha au total) :

-les sols associés aux sables éoliens du nord-ouest du Sourou condamnés par l'éloignement des ressources en eau aux cultures pluviales et au pastoralisme (117.000 ha);

-les sols associés aux cuirasses ferrugineuses formant l'armature du paysage. Les villages occupent généralement les points hauts. Seuls les zones de sols les plus profonds peuvent y être mises en culture (4.500 ha);

-les sols des interfluves latérales non inondables et non cuirassés, exposés à l'érosion et chimiquement pauvres où la pratique des cultures est conditionnée par le relèvement de la fertilité (81.000 ha);

-les sols associés aux alluvions argileuses dont la fertilité potentielle est grande mais dont la mise en culture nécessite des moyens mécaniques puissants (94.000 ha);

-les sols des plaines alluviales dont l'utilisation est liée à une meilleure connaissance hydrologique et à leur assainissement (6.000 ha).

Si par le passé le Sourou est resté tributaire du comportement hydrologique du Mouhoun, aujourd'hui le remplissage de la vallée est assuré du fait de la réalisation d'une digue batardeau coupant le lit mineur du Mouhoun et la construction d'un canal de dérivation joignant directement le lit mineur du Mouhoun à celui du Sourou en amont du barrage de Léry. Le fonctionnement hydraulique de la vallée et de l'amont de la Volta noire se trouve modifié. Il ya ainsi une réelle augmentation de la surface irrigable à partir des eaux stoppées dans le Sourou.

#### *b) - Historique du projet Sourou*

Le projet Sourou se compose d'une multitude d'opérations de développement rural déjà entreprises ou encore à entreprendre sur les plaines situées en bordure du fleuve. Les premières interventions ont commencé dans les années 50. Elles ont été suivies par des opérations d'aménagements agricoles initiées par l'Etat de Haute-Volta après l'indépendance. Aujourd'hui l'exploitation de la région du Sourou présente un grand intérêt pour les autorités nationales dans le domaine de l'agriculture irriguée. Toutefois on notera qu'il n'y a jamais eu de plan d'aménagement global de la vallée alors même que les objectifs de promotion des cultures céréalières et de décongestionnement des régions surpeuplées et pauvres du plateau mossi avaient, eux, été fixés depuis la période coloniale.

Ce qui caractérise le projet Sourou c'est donc bien la ponctuation des interventions publiques par des hésitations d'origines diverses. L'absence de plan est largement imputable à l'intégration de cette région (et de l'ensemble des régions nord et ouest de l'ex-Haute Volta) au Soudan français en 1932 par la puissance coloniale. Cependant, même après la reconstitution de la Haute-Volta en 1947 et ce jusqu'au tour de 1968, cette absence de plan a perduré. Plusieurs explications à cela : le cercle de Tougan, au coeur de la zone initiale de projet, comptait un nombre très élevé d'anciens combattants des deux guerres mondiales qui refusaient toute intervention extérieure et que les autorités nationales se devaient de

ménager; d'autre part les idéologies dominantes de l'ouest voltaïque après la promulgation de la loi-cadre d'autonomie (1956) étaient fortement anti-colonialistes; enfin on craignait le risque de concurrence avec les activités et les intérêts de l'Office du Niger puisqu'une bonne partie des exploitants de ses périmètres étaient originaires de la Haute-Volta. En 1965, lorsque le gouvernement malien de Modibo Keïta a nationalisé l'Office, le président voltaïque Maurice Yaméogo a décidé le rapatriement de ses concitoyens installés sur les plaines du Niger.

En 1967 le gouvernement de Sangoulé Lamizana parvint à aménager 144 ha autour des villages de Lanfiéra, Gouran et Yaran avec l'aide financière du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), l'encadrement technique des exploitants étant confié à la Compagnie française de développement des textiles (CFDT). Les parcelles ont été attribuées principalement à des allochtones, les candidatures des autochtones ayant fait défaut. L'objectif visé par la CFDT n'était pas limité à la promotion des seules cultures céréalières mais portait aussi sur le développement de la culture du coton. La compagnie abandonnera cette dernière option : outre des obstacles techniques (de bons rendements supposaient une pré-irrigation en juin, ce qui était impossible), le fait que les exploitants aient poursuivi d'autres objectifs a justifié cet abandon.

Contre toute attente les cultures maraîchères ont été introduites, certes timidement au départ, dans le système d'assolement de certaines parcelles. Elles sont devenues les principales spéculations sur certains périmètres (Guiédougou/Lanfiéra à partir de 1974, soit au moment où la CFDT rétrocédait le périmètre à l'Autorité des Aménagements des Vallées des Volta -AVV- et à l'Organisme Régional de Développement de la Volta Noire).

En 1979 l'AVV entreprend des études, financées par la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) sur les possibilités d'extension du périmètre maraîcher dans le cadre de sa politique de mise en valeur des zones libérées de l'onchocercose. Parallèlement l'AVV réalise des expérimentations sur la canne à sucre (autour du village de Di, sur 250 ha), donnant ainsi naissance à la Société Sucrière du Sourou (SOSU-SOUROU). Dans les environs du même village la Société Multinationale de Développement des Industries Agro-Alimentaires (SOMDIA) commence l'exploitation d'une terre en régie, sur 210 ha, où elle tente la culture de blé. Par ailleurs elle initie la production intensive de maïs et de soja (à Di).

L'expérience de la SOSU-SOUROU dans le village de Di ne dura que deux ans. La SOMDIA y restera jusqu'en 1984 où elle rétrocède périmètre et matériels à la Société pour le développement des fibres textiles (SOFITEX). C'est que le Conseil national de la Révolution (CNR) alors en place souhaitait promouvoir des organisations coopératives paysannes là où la stratégie de la SOMDIA consistait à employer des ouvriers agricoles saisonniers.

De 1956 à 1984 le projet Sourou n'a directement concerné que deux zones, la localité de Di et le terroir de Gouran et Lanfiéra. A partir de 1985 les interventions publiques s'intensifient et portent sur une multitude de villages. Ainsi un périmètre pilote de 50 ha est aménagé à Niassan par l'Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou (AMVS) sur financement du Fonds Européen de Développement (FED). Les exploitants, tous originaires de Niassan et Boussé, devaient y produire du riz. Deux ans plus tard un autre périmètre rizicole est aménagé dans la même zone de Niassan sur 140 ha. Le projet

Débé de l'AMVS a porté, en 1988, sur 460 ha. Ces deux derniers périmètres ont été financés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Au total les superficies aménagées au Sourou entre 1979 et 1988 s'élèvent à 1.110 ha dont 860 irrigués. Sur ce sous-total des parcelles irriguées, 650 ha ont été aménagés entre 1984 et 1988. Relevons toutefois un fait important : sur l'ensemble des trois périmètres constituant le projet Débé (et auxquels se limitent les actions de l'AMVS), soit donc un total de 650 ha aménagés, seuls 120 ha ont été exploités réellement avant mai 1990. C'est bien la preuve que les opérations de mise en valeur ne parviennent pas à suivre le rythme des aménagements.

La SOFITEX, chargée du Projet de développement des Cultures irriguées au Sourou (PRODECIS) s'interroge quant au maintien des cultures céréalières (blé, maïs, sorgho). Elle envisage plutôt la réintroduction de la culture du coton. A cet effet 30 ha ont été consacrés à cette spéculation pendant la campagne de mai-novembre 1989.

### *c) - Objectifs poursuivis et opérations de mise en valeur*

Le projet Sourou, c'est une multitude d'intervenants à l'échelle locale, dans tous les aspects du développement rural.

Le premier acteur, c'est l'Etat, intéressé par l'optimisation des ressources agricoles et la mise en oeuvre d'un processus d'intégration économique devant déboucher sur une nouvelle configuration économique. Il est représenté localement par les responsables politiques et administratifs régionaux, les Comités révolutionnaires, les établissements publics, les agents des services techniques centraux.

Le deuxième type d'acteurs sont les paysans, permanents des communautés rurales villageoises, composés des cultivateurs, éleveurs et négociants (intermédiaires locaux des commerçants basés en ville). Les objectifs des populations Marka et Samo étaient d'atteindre la couverture des besoins alimentaires et assurer l'intégrité du territoire local. Avec l'extension de l'économie de marché et l'emprise progressive de l'Etat, les paysans se trouvent obligés de faire face à de nouveaux besoins, tels que l'achat de biens manufacturés et de biens alimentaires importés et à des prélèvements effectués sur leurs biens. Les flux monétaires engendrés par les projets hydroagricoles sont devenus beaucoup plus importants que du temps où ils étaient seulement assurés par les négociants. En fait les arrivées nouvelles ne se sont pas limitées aux seuls représentants de l'Etat : de nouveaux acteurs économiques se sont installés dans les villages (commerçants venus des grands centres urbains (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya) ou des villes secondaires (Tougan et Yako).

Les projets réalisés dans les trois localités déjà présentées ont connu des spécificités tant dans les formes d'organisation et de mobilisation des exploitants, qu'il s'agisse des phases de recrutement et d'installation des familles, qu'il s'agisse des démarches effectuées par l'encadrement en vue de la création des groupements coopératifs ou pré-coopératifs, etc. De même des différences remarquables existent quant à l'impact des actions de développement sur les activités des exploitants et sur le mode de vie des populations.

Le développement des cultures maraîchères a été considérable dans les villages de Gouran, Guiédougou et Lanfiéra. Dans ces trois villages on assiste au passage progressif du système de production traditionnel à une nouvelle forme d'agriculture, la culture attelée. Cette innovation est quasi générale à Guiédougou. Elle est partielle mais d'une ampleur significative à Gouran et Lanfiéra où près de 40% des familles résidentes possèdent l'équipement. Cet engouement pour l'acquisition des charrues et des animaux de traits semble être lié à la pression démographique relativement forte (la densité y est actuellement de 63 habitants au km<sup>2</sup>) et à la moindre disponibilité progressive des terres destinées aux cultures céréalières.

A Niassan, cinq ans après le démarrage du projet pilote de 50 ha, 85% des familles autochtones disposaient déjà de tout l'équipement pour la culture attelée. Cette technique n'est cependant pas introduite dans le système de production traditionnel qui se trouve être en recul par rapport à la riziculture pratiquée sur les périmètres aménagés.

Par ailleurs l'impact des projets est réel sur les habitudes alimentaires des populations. Dans les villages de Di, Gouran, Guiédougou et Lanfiéra, la production de légumes a entraîné des transformations dans les styles de consommation. La pomme de terre, tout comme les choux, les oignons et les haricots verts font désormais partie des produits consommés dans les familles paysannes. L'activité des groupements "6 S" a beaucoup contribué à l'introduction de ces légumes dans le système alimentaire local. Des techniques de séchage et de conservation de ces produits ont même été vulgarisées par les membres des groupements "6S" de Di et de Gouran !

Deux autres changements trouvent leur origine dans le développement de l'agriculture irriguée. D'un côté, des transformations sont apparues dans la répartition des tâches au sein des familles d'origine Marka. Cette redistribution du travail entre les membres se traduit par une participation des épouses aux activités de production sur les périmètres. Cette participation féminine est encore plus spectaculaire à Niassan. Elle semble dans tous les cas être devenue indispensable eu égard aux nouveaux besoins en main d'œuvre sur les zones aménagées. Cette transformation est en corrélation avec un début de changement dans les mentalités des autochtones intégrés aux projets. Dans quelle mesure des mutations auront-elles lieu dans l'ensemble de la société Marka du Sourou en matière de répartition des tâches entre les membres des familles, et non plus seulement au sein des unités d'exploitants ?

D'un autre côté on assiste à l'apparition de problèmes fonciers dans les villages de Di, Lanfiéra et Gouran. Leurs terroirs ont été confisqués par l'Etat en vue des réalisations de développement. Ainsi les terres les plus recherchées par les paysans pour la culture du riz et du sorgho en régime pluvial sont devenues très rares. Ces terres -appelées *doroko* en langue marka- sont argileuses et sont situées le long du fleuve. A Di les familles qui n'ont pas été recrutées dans le projet PRODECIS rencontrent des difficultés pour accéder à de "bonnes terres" dans le ressort de la communauté villageoise. Ceci a conduit certaines d'entre elles à occuper les berges du fleuve, allant ainsi à l'encontre de la volonté manifeste de l'Etat d'empêcher toutes formes d'aménagement des bordures immédiates du Sourou à des fins agricoles. Ainsi les berges du Sourou pourraient devenir le principal objet de conflits opposants les représentants de l'Etat aux agriculteurs. De plus les cultivateurs des villages où ont cours les projets ont même introduit dans leur système de production du riz sous régime pluvial, une nouvelle variété de riz flottant qui permettrait de réaliser des

rendements de 4 tonnes à l'hectare. L'extension de cette variété peut compromettre les activités sur les périmètres rizicoles et cristalliser des conflits fonciers. Déjà des familles ont recours aux hautes terres et à des terres de bas-fonds situées pour la plupart en dehors du terroir de Di. Enfin beaucoup d'exploitants ont ouvert des champs au-delà de la frontière avec le Mali.

Il ressort des enquêtes réalisées dans ces villages que des transformations significatives sont déjà entamées au sein des communautés paysannes de cette région où l'Etat est intervenu en mettant en oeuvre des projets de développement hydroagricole. Il restera à apprécier dans quelle mesure les populations locales sont ou non capables de construire de nouvelles références et de nouveaux rapports sociaux.

Dans les périmètres en cours d'exploitation les rendements moyens atteignent 5 t/ha pour le riz, 3,5 t/ha pour le coton et 5,5 t/ha pour le maïs. Ils sont de 3 t/ha s'agissant du sorgho, 15 t/ha concernant la pomme de terre et de 6 t/ha pour la production de haricots verts. Toutefois, qu'il s'agisse du riz ou des autres spéculations produites sur les périmètres, les organismes publics n'offrent pas d'avantages assez motivants pour encourager les producteurs à préférer la commercialisation par les circuits officiels. De plus les délais de paiement sont estimés très longs par les paysans dans la mesure où les commerçants payent immédiatement, avant même l'enlèvement des produits.

Dans le contexte actuel, ni les agriculteurs, ni les coopératives -dont un des rôles est pourtant le contrôle des circuits de commercialisation des productions provenant des périmètres irrigués- ni les organismes publics de commercialisation, ni même l'Etat ne peuvent maîtriser correctement les systèmes de vente par les coopérateurs des zones irriguées. On sait cependant que la vente par les paysans suppose la réalisation d'une certaine marge bénéficiaire. C'est en fonction de cette marge et des contraintes financières que les agriculteurs des périmètres vendent une partie de leurs produits aux commerçants privés. Dans un tel contexte, on peut retenir que les périmètres ont permis et permettent aux paysans de mieux répondre aux besoins de leurs familles et ce, malgré les nouvelles contraintes financières et organisationnelles. Il y a lieu alors de s'intéresser aux différents impacts sur la vie locale des périmètres et des activités qui leur sont liées.

## **5.2. Les impacts des périmètres à l'échelle locale**

Nous avons déjà évoqué certains avantages dont bénéficiaient les coopérateurs du fait de leur présence sur les zones irriguées. Nous avons par ailleurs souligné les difficultés que rencontrent les attributaires de parcelles pour la réalisation des objectifs des coopératives. Nous allons à présent prendre en compte non pas seulement les situations des premières personnes concernées par l'activité des périmètres irrigués -les coopérateurs- mais aussi celles des autres acteurs locaux.

### *a) - Les effets sur les familles attributaires de parcelles*

En ce qui concerne les aspects techniques, il convient d'insister sur le fait que l'un des objectifs de la création des périmètres irrigués est l'amélioration des conditions de production en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Pour ce faire des crédits sont accordés par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) aux paysans aux fins d'acquisition de matériel agricole. Les taux d'équipement des paysans des périmètres

irrigués varient actuellement entre 55 et 90%. Il s'agit notamment de l'équipement pour la culture attelée. En moyenne c'est 13% du crédit octroyé par la CNCA pour l'ensemble des organisations paysannes et agriculteurs individuels qui reviennent aux coopératives et plus particulièrement à la culture maraîchère et rizicole. Le crédit permet aux attributaires de parcelles sur les périmètres de se doter en matériel de culture attelée. On trouve également des paysans coopérateurs qui ont réussi à s'équiper sans passer par le système de crédit.

Dans tous les cas les résultats immédiats sont identiques : les périmètres sont à l'origine d'une nouvelle forme de production agricole. Généralement tous les membres des familles possédant ce matériel sont impliqués dans ce processus de production. Il convient de noter que certaines conditions doivent être remplies pour que l'agriculteur accepte de s'équiper en vue de la culture attelée. Nous pouvons remarquer, et ceci vaut particulièrement sur le périmètre de Lanfiéra, que les exploitations équipées en matériel de traction animale sont en moyenne deux fois plus grandes et deux fois plus peuplées que les autres exploitations. Le même constat a été fait par ailleurs à Mogtédou et sur le périmètre de la Vallée du Kou.

La possession et l'utilisation du matériel d'attelage par les exploitations sur les périmètres apparaissent aujourd'hui comme les meilleurs indicateurs pour une bonne appréciation des niveaux de technicité et de revenus des agriculteurs. On constate en effet que les exploitants-attributaires qui possèdent cet équipement "moderne" sont aussi ceux qui ont les revenus nets les plus élevés. Notons cependant que, globalement, malgré les redevances -élevées dans certains cas- que les attributaires doivent payer aux coopératives, la situation d'attributaire est enviée par ceux qui n'ont pas réussi à bénéficier de parcelles sur les périmètres. Les raisons évoquées par ces derniers pour justifier leur envie de devenir coopérateurs font références aux revenus monétaires. Il est vrai que les revenus nets moyens sur les périmètres sont relativement élevés. Ils varient entre 150.000 et 300.000 F. CFA pour les deux campagnes agricoles. C'est dire que les coopérateurs, au plan financier, sont des "privilegiés" par rapport aux autres paysans.

On remarquera d'ailleurs qu'il existe une évolution réelle dans la répartition des dépenses familiales. Sur les périmètres de Lanfiéra et de la Vallée du Kou, les moyennes des dépenses ont été les suivantes pour l'année agricole 1989/1990 :

nourriture : 28.575 F. CFA (38,8% des dépenses)
habillement : 11.875 F. CFA (16,1% des dépenses)
santé : 6.525 F. CFA (9% des dépenses)
entretien des animaux : 1.180 F. CFA (1,6% des dépenses)
dépenses sociales : 25.450 F. CFA (34,5% des dépenses)

Sur l'ensemble du territoire burkinabè, la valorisation de la journée de travail sur les périmètres varie de 600 à 1.000 F. CFA; elle est de 200 F. CFA en agriculture pluviale. C'est dire que les avantages financiers apportés par les périmètres sont réels. On comprend alors que les attributaires de parcelles soient enclins à défendre ces avantages. Il s'ensuit une nouvelle forme d'organisation du travail. Quelle que soit la nature du périmètre, la participation des femmes et des enfants aux activités de production est encore plus importante qu'elle ne l'est dans l'agriculture pluviale. Dans la vallée du Sourou et particulièrement sur le périmètre de Lanfiéra nous constatons que non seulement les femmes participent aux travaux sur les parcelles (labours, repiquages, récoltes, etc.) mais qu'en

outre elles ne parviennent plus à consacrer le temps nécessaire à leurs activités traditionnelles (cueillette, commerce, vannerie, teinture, etc.). Il s'opère donc une transformation au plan de la division du travail dans le cadre familial. Dans cette vallée, les femmes marka et samo qui, traditionnellement, n'assistaient leurs époux que pour les récoltes et le transport des produits des champs aux villages sont devenues des membres actifs et à part entière des parcelles. Il s'agit là d'une réalité sociale qu'il convient de mettre en rapport avec la répartition des revenus familiaux. Ici nous avons pu constater qu'il y a une légère amélioration dans la part du revenu octroyé aux femmes. Il est cependant difficile d'établir un lien entre cette participation plus importante aux activités de production et la part du revenu qui leur revient. Nous dirons même que l'exploitation des femmes et des enfants a augmenté sur les périmètres irrigués.

Ce qui est paradoxal, c'est que cette exploitation est encore plus forte dans les unités agricoles ne disposant pas d'importants moyens financiers et techniques. A Guiédougou, cette catégorie d'exploitations est quasiment dans l'impossibilité de faire appel à la main d'oeuvre extérieure pour l'exécution de certains travaux, telle la récolte du haricot vert. L'attributaire se limite alors à mobiliser la force de travail familiale (y compris les enfants de 12 ans). Les femmes reçoivent tout au plus 3.000 F. CFA et ce, à partir des ventes de produits sur les marchés locaux ou des ventes parallèles sur les parcelles. En ce qui concerne les enfants, il convient de souligner que certains chefs de familles préfèrent ne pas les scolariser ou suspendre leur formation afin de bénéficier de leur aide sur les périmètres.

La situation est tout autre chez les attributaires aisés, ceux qui sont équipés en culture attelée et ceux qui, sur les épargnes réalisées dans leurs revenus d'exploitation, ont investi dans le commerce. Ces agriculteurs ont recours à la main d'oeuvre salariée pour les activités qui nécessitent la participation des femmes et des enfants -pendant la campagne maraîchère et pour le repiquage du riz principalement. Là, les épouses disposent de plus en plus de temps pour la pratique du commerce sur les marchés de la région. Quant aux enfants, leur scolarisation est réelle. Les parents acceptent, en plus, de prendre en charge leurs frais scolaires pour les envoyer dans des établissements scolaires.

#### *b) - Les effets sur la vie des autres acteurs locaux*

Les périmètres concernent indirectement d'autres acteurs que les coopérateurs : les agriculteurs, les éleveurs, mais aussi les commerçants et intermédiaires. Dans la mesure où l'un des objectifs des autorités dans la création des périmètres est le décongestionnement de certaines régions relativement peuplées (plateau mossi en particulier), les aménagements hydroagricoles sont concomitants à la création de villages de colons. On observe ainsi une arrivée massive de familles allogènes. Dans le cas du périmètre de Lanfiéra, les étrangers installés sur les parcelles représentent 36% de la population totale des villages concernés réunis (Lanfiéra, Gouran, Yaran et Guiédougou). Ce qui est spectaculaire, c'est qu'aussi bien les cultures maraîchères que la riziculture font appel à une importante main d'oeuvre extra-familiale. Pour répondre convenablement aux besoins nouveaux qui leur sont imposés par le périmètre en matière de force de travail, les attributaires emploient temporairement les jeunes gens des familles ne disposant pas de parcelles. Par ce biais est réduit le sous-emploi agricole à l'échelle locale.

Il y a en outre redistribution d'une partie du revenu issu des périmètres à l'endroit des familles non attributaires. Les sommes ainsi redistribuées varient cependant d'une année

sur l'autre en fonction de l'arrivée des travailleurs migrants. Quelle que soit leur origine et les rapports qu'ils entretiennent avec les attributaires qui ont recours à leurs bras, les migrants sont toujours moins exigeants en matière de salaires par rapport aux familles résidentes. Il ne s'agit toutefois pas d'une main d'oeuvre stable. Dans le cas de la Vallée du Sourou on peut noter que les travailleurs migrants sont de moins en moins nombreux depuis 1987. Ainsi donc, d'une façon générale, les périmètres aménagés permettent aux autres agriculteurs des villages riverains d'améliorer le niveau des revenus familiaux.

On assiste parallèlement à un recours croissant de ces agriculteurs à la culture attelée pour la réalisation des labours notamment dans les zones où la pluviométrie est relativement bonne (plus de 750 mm/an) ou encore celles où la pratique de l'inondation est possible (zones hydromorphes du Sourou). Dans ce cas les agriculteurs louent les services des propriétaires de charrues. On comprend que le développement de la culture irriguée entraîne la mise en valeur parallèle de zones jadis inexploitées faute de moyens techniques adéquats. Dans la vallée du Sourou on assiste ainsi à un développement extraordinaire de la riziculture sur les zones de marnage depuis 1985.

Ce qui est commun par ailleurs aux aménagements hydroagricoles, c'est le fait qu'ils entraînent systématiquement, en dehors des périmètres, une extension des superficies exploitées en agriculture pluviale. On comprend alors que des conflits éclatent entre les différentes catégories d'acteurs, autochtones contre migrants, agriculteurs contre éleveurs, au sujet de l'espace. Cette extension des espaces cultivés réduit considérablement les superficies traditionnellement réservées aux pâturages. Du même coup les éleveurs se trouvent confrontés à des difficultés nouvelles : la pratique de l'élevage devient en fait de plus en plus délicate dans les zones aménagées. Il ne saurait cependant être question d'une suppression pure et simple de l'élevage dans ces zones eu égard aux besoins des parcelles en fumure organique. Sur les périmètres, aussi bien maraîchers que rizicoles, les exploitants achètent désormais cette fumure auprès des éleveurs locaux.

Les périmètres agricoles modulent donc le développement des activités d'élevage et d'agriculture pluviale.

### *c) - Les réponses paysannes*

L'accès aux parcelles aménagées est désormais régi par des critères définis par les pouvoirs publics. Le paysan, pour prétendre à une parcelle devra : i) disposer d'au moins 4 actifs agricoles; ii) accepter d'adhérer à une coopérative à laquelle il s'engage de livrer tout ou partie de sa production; iii) se soumettre au règlement intérieur de la nouvelle structure à laquelle il appartient.

#### *- De nouvelles relations foncières*

On assiste au contrôle des zones de marnage par les autochtones pour les cultures du riz flottant dont le rendement est de l'ordre de 4 tonnes à l'hectare.

Au plan de la pression foncière : il y a eu quasi-doublement de la population de la zone concernée par les aménagements opérés entre 1985 et 1991.

Une nouvelle catégorie de paysans apparaît, celle des "paysans sans terre" qui sont exclusivement des migrants mossi.

On observe enfin la réduction, voire la disparition des jachères sur les terres hautes.

- Les modes d'utilisation de la main d'oeuvre

On a noté l'importante utilisation de la force de travail familiale, femmes et enfants en particulier.

Il y a recours à la main d'oeuvre extérieure pour certaines activités sur les périmètres maraîchers et rizicoles. La journée de travail y est rémunérée aux environs de 250 F. CFA.

Les effectifs d'actifs disponibles par famille tendent à se démultiplier en vue d'accéder aux parcelles irriguées.

- Les formes de détournement de la production

Jamais sur les périmètres irrigués du Sourou le chef d'exploitation ne livre la totalité de ses récoltes à la structure de gestion des superficies aménagées et des intrants agricoles.

Les détournements pour répondre aux demandes socio-culturelles et religieuses représentent environ 10% de la production familiale.

On enregistre une tendance à refuser de s'acquitter des redevances agricoles et des autres charges.

Enfin on note le développement des ventes par des circuits informels.

Ce sont là autant de pratiques qui peuvent compromettre la réussite du projet Sourou. Et les actions entreprises actuellement par les structures d'encadrement s'orientent davantage vers la formation des exploitants en matière de gestion coopérative.

## Conclusion

La diversification des produits, des consommations alimentaires et des sources des revenus paysans constitue des avantages directs des périmètres irrigués pour les familles. Soulignons également certains avantages reçus de l'Etat ou des autres intervenants : construction d'écoles et de dispensaires, réalisation de forages, aménagement de routes, etc. Ces réalisations et infrastructures contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des périmètres. Cette ouverture culturelle et économique sur le monde extérieur est perçue par les paysans comme un moyen leur permettant d'augmenter leurs rendements.

D'un autre côté les périmètres hydroagricoles sont à l'origine de nouvelles contraintes pour les populations résidentes. Ils sont le vecteur de nouvelles formes de différenciation. Autour des coopérateurs aisés on peut observer un début de constitution d'une multitude de groupes de paysans pauvres auxquels le développement du travail agricole salarié permet dans une moindre mesure de répondre aux besoins familiaux.

Les agriculteurs aisés, membres des coopératives locales, ont généralement une emprise sur le circuit de commercialisation traditionnel. Dans certains cas ils contrôlent les

coopératives elles-mêmes et pèsent sur leurs décisions. A ce stade la coopérative devient une organisation qui contrecarre le pouvoir politique traditionnel qui, dans les premières années de mise en valeur des périmètres, exerce un certain contrôle sur l'orientation des activités, sur la destination des terres non aménagées, sur l'installation des migrants.

En d'autres termes des représentations nouvelles sont en cours de construction dans ces milieux paysans. De nouveaux enjeux fonciers, économiques et politiques sont corrélés aux interventions extérieures. L'insertion dans l'économie de marché, la monétarisation des rapports de production et de reproduction sont à l'origine d'une nouvelle dynamique des relations sociales au sein des communautés locales.

## **6. PROBLEMES ACTUELS ET NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE**

Yves-A. Fauré

L'agriculture du Burkina Faso présente simultanément plusieurs aspects divergents : base traditionnelle de l'économie nationale, son propre dynamisme a entraîné ces dix dernières années l'expansion du pays et s'est diffusé aux autres secteurs d'activité. Mais cette vigueur a eu récemment tendance à diminuer, le capital de production à se réduire, les aléas climatiques à se rappeler aux producteurs et aux autorités. C'est pourquoi de nouvelles directions ont été assignées à la politique agricole en vue de fonder plus sûrement et plus durablement les conditions de sa croissance.

### **6.1. Forces et faiblesses de l'agriculture**

On a vu au début de ces exposés le dynamisme dont a su faire preuve l'agriculture au Burkina Faso et la forte contribution qu'elle a apportée à la croissance générale du pays. C'est ce qui a permis au Burkina Faso de se distinguer dans la région au plan économique.

On a pu également, en chemin, identifier quelques facteurs de ce dynamisme incontestable : les paysans ont fait la preuve qu'ils savaient s'adapter dans un milieu agro-écologique particulièrement sévère; les producteurs ont montré qu'ils pouvaient innover et progresser sans appui direct de l'Etat (le développement des cultures maraîchères péri-urbaines en sont un témoignage frappant), la politique publique dans le secteur agricole n'a pas pénalisé les activités productives en dépit des vicissitudes visibles aux sommets de l'Etat et de changements dans les institutions du secteur agricole (ORD -Organismes régionaux de développement- remplacés par les CRPA -Centres régionaux de promotion agro-pastorale, tentatives d'étatisation des structures de production, etc.). La production cotonnière a connu un développement rapide, de nouvelles terres fertiles ont été conquises; des améliorations de rendements ont été observés, etc.

Des limites cependant se sont fait jour et des déséquilibres n'auraient pas manqué d'apparaître bientôt si les conditions actuelles de l'activité agricole devaient être maintenues.

Tout d'abord il n'est pas faux d'avancer que la croissance s'est réalisée, d'une certaine manière, au détriment de l'environnement. Les ressources naturelles sont en voie ou menacées de dégradation (sol, eau, végétation). Le rythme de déboisement compromet le cycle de régénération naturelle. Le croît démographique est un défi au capital de production. La balance commerciale est structurellement déficitaire.

En dépit des efforts de diversification, les céréales traditionnelles (mil, sorgho, fonio) complétées à présent par le maïs et le riz, demeurent toujours les principales spéculations au point de couvrir environ 80% des terres mises en culture. Si la croissance de la production agricole est en partie basée sur des progrès de productivité, elle est aussi due à l'augmentation des superficies cultivées : entre 1983 et 1987, + 3,8% pour le mil, + 5,5% pour le maïs, + 3,9% pour le coton, +10,5% pour l'arachide. Or les terres neuves ne sont pas indéfiniment disponibles.

D'autre part les cours mondiaux des produits agricoles marquent une nette tendance à la baisse et le coton, si important au Burkina, n'est pas épargné par la chute des cours. De son côté l'augmentation de la consommation de produits agricoles importés comme le riz participe au déséquilibre de la balance des paiements. Enfin la bonne santé du secteur agricole a eu tendance à connaître un essoufflement ces dernières années en raison notamment de l'instabilité des conditions climatiques à tel point que les experts de la Banque mondiale ont retenu pour le début de la décennie 90, un taux de croissance annuel du secteur agricole de l'ordre de 2,5% seulement, inférieur à la progression du PIB estimé à hauteur de 3,5%, et évidemment inférieur à l'accroissement de la population.

## **6.2. Nouvelle politique agricole : du PAS au PASA**

Sur le plan macroéconomique et macrofinancier -qui ne nous occupe pas ici- le Burkina Faso a adopté un plan d'ajustement structurel (PAS) en mai 1991 pour faire face à certaines difficultés grandissantes : déséquilibres de la balance des paiements, déficits publics, etc. Les grands objectifs d'un tel dispositif sont classiques : il s'agit de contenir les dépenses publiques en réduisant le train de vie de l'Etat, les masses salariales et les subventions, de désengager l'Etat des activités de production, de libéraliser l'économie en laissant la régulation s'opérer par les prix et les marchés et en encourageant les initiatives privées, etc. La période d'application de ce PAS concerne les années 1991/1993.

Dans le domaine agricole c'est un programme d'ajustement sectoriel (PASA) qui a été entrepris et dont les grandes lignes sont en harmonie avec les orientations du PAS. Les travaux de préparation du PASA ont débuté en mai/juin 1990, soit avant l'adoption officielle du PAS -ce qui montre bien la place centrale de l'agriculture dans les activités mais aussi dans les préoccupations des développeurs-, et les partenaires traditionnels et principaux bailleurs de fonds du Burkina Faso ont participé activement à cette phase dont notamment les services de la Coopération française et la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE). Les négociations proprement dites entre les autorités burkinabè et la Banque mondiale ont eu lieu en avril/mai 1992.

Trois objectifs majeurs ont été retenus dans le cadre de ce PASA et pour les seules activités agricoles (on laisse ici de côté l'élevage) : la modernisation et la diversification de la production; le renforcement de la sécurité alimentaire; enfin l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Les grandes orientations du PASA, qui sous-tendent la matrice des nombreuses mesures arrêtées avec la Banque mondiale, sont les suivantes : on vise d'abord l'accroissement de la productivité par la diffusion de technologies de production intensive; ensuite il est attendu un assouplissement du système de fixation des prix des produits agricoles; à son tour ce dispositif doit être complété par la libéralisation du commerce des intrants et des produits agricoles. Il est également prévu un soutien à l'investissement privé qui devrait être symétrique au désengagement progressif de l'Etat. Les autorités recherchent aussi l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique en direction du monde agricole. Enfin la nouvelle politique agricole devrait déboucher sur des mesures précises tendant à contenir la dégradation des ressources naturelles.

Un certain nombre de programmes d'action concernent des sous-secteurs clés comme les céréales, le coton, le sucre, les fruits et légumes, etc.

De nombreuses mesures sont en cours d'élaboration, d'autres déjà mises en oeuvre, beaucoup d'autres enfin sont encore à arrêter. A l'heure actuelle il est plus facile d'identifier les principales tendances de la nouvelle politique agricole initiée dans le cadre du PASA que d'en mesurer les premiers impacts. L'ensemble de ces mesures devrait en principe dynamiser le secteur et développer un environnement incitatif pour la production agricole, la transformation et les échanges de produits agricoles.

### **6.3. De nouveaux dispositifs pour le développement rural (Daniel Kaboré)**

En marge ou antérieurement au PASA, des instruments nouveaux ont été progressivement adoptés pour stimuler le développement rural, le rendre solide et durable. Ils visent entre autres à répondre aux problèmes et aux défis que constituent, comme on l'a vu, la forte pression foncière, notamment sur le plateau central, et le caractère extensif de l'agriculture et, conséquences de ceux-ci, la dégradation de l'environnement physique et les mouvements migratoires qui se portent sur le Sud et l'Ouest du pays.

Les quelques dispositifs signalés ci-dessous tendent à resituer l'activité agricole dans un cadre humain et physique plus large et à susciter chez les paysans une exploitation judicieuse et équilibrée des ressources de leur environnement.

Après le programme des 3 luttes (contre les feux de brousse, la coupe abusive de bois et la divagation des animaux) toujours en cours et sans cesse évalué par les pouvoirs publics, les autorités ont promulgué les textes relatifs à la RAF (Réforme Agraire et Foncière). Il s'agit entre autres de ménager l'accès au sol et d'assurer une certaine sécurité foncière aux producteurs. Ce nouveau régime doit permettre de sécuriser les paysans, doit donc être facteur de croissance des investissements et contribuer à l'intensification des cultures.

Par ailleurs au Plan national de lutte contre la désertification a succédé le PANE (Plan d'Action National pour l'Environnement). Celui-ci se décompose en 4 programmes dont on signalera spécialement le PNGT (Programme National de Gestion des Terroirs) dont l'exécution est prévue sur quinze à vingt ans. Son objectif vise à l'utilisation plus rationnelle des ressources naturelles garantissant leur durabilité dans un environnement de sécurité foncière. La phase opérationnelle concerne 5 provinces : Houet, Kéné Dougou, Kouritenga, Gnaga et Bougouriba.

Ainsi devraient être jetés les fondements d'un développement économique et social pérenne du Burkina Faso.

## SELECTION BIBLIOGRAPHIQUE

AUSTIN J.-E., L'analyse des projets agroindustriels, Paris, Economica, 1981.

BASQUIN C., Les productions végétales du Burkina Faso, PNUD, Projet d'appui à la planification, multig., 1990, 36 p. (document à paraître in Atlas du Burkina Faso).

BIRD, Memorandum économique du Burkina Faso, Washington, décembre 1989, 2 tomes.

BIRD, Burkina Faso : Economic Issues in Renewable Natural Resource Management Agricultural Operations, 1990, Africa Region, Sahelien Department.

BURKINA FASO, Premier plan quinquennal de développement populaire, 1986-1990, Ouagadougou, 2 vol.

BURKINA FASO, Deuxième plan quinquennal de développement populaire, 1991-1995, Ouagadougou, 3 vol.

BEAUDOUX E. et alii, Guide méthodologique pour l'appui aux actions de développement à la base, Bruxelles, Commission des Communautés Européennes, 1990, 167 p.

CASLEY D. J. et KUMAR K., Suivi et évaluation des projets agricoles, Paris, Economica et BIRD/FIDA/FAO, 1988, 166 p.

CHERVEL M. et LE GALL, Manuel d'évaluation économique des projets: La méthode des effets, Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, 1989, 202 p.

CIHEAM / INRA-ESR, Producteurs et consommateurs face aux politiques agricoles et alimentaires en Afrique, Actes du 19<sup>ème</sup> séminaire de l'Association Européenne des Economistes Agricoles, 29 mai/2 juin 1989, Montpellier, France, 1990.

DURUFLE G. et alii, Les effets sociaux et économiques des projets de développement rural. Manuel d'évaluation, Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, 1988, 201 p.

GARINE I. de (dir.), Les changements des habitudes et des politiques alimentaires en Afrique, Paris, Publisud, 1991.

GASTELLU J.-M. (ed.), "Systèmes de production agricole en Afrique tropicale", Paris, ORSTOM, Cahiers des Sciences Humaines, vol. 23, n°3-4, 1987 et vol. 24, n°1, 1988.

GUENEAU M.-C., Afrique : les petits projets de développement sont-ils efficaces ?, Paris, L'Harmattan, 1989

**INSD, Annuaire statistique du Burkina Faso, Ouagadougou, Institut National de la Statistique et de la Démographie, annuel.**

**JACQUEMOT P., L'agriculture et la stratégie de développement rural en Afrique subsaharienne, Ouagadougou, Ambassade de France au Burkina Faso, Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle, atelier "Développement rural", 22-23 juin 1992, multig., 34 p.**

**LECAILLON J. ET MORRISSON C., Politiques économiques et performances agricoles. Le cas du Burkina Faso, 1960-1983, Paris, OCDE, 1985, 163 p.**

**MFCAC, Atelier "Développement rural", Ouagadougou, Ambassade de France, Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle, 22-23 juin 1992, multig., 47 p.**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE/DEP, Synthèses agricoles (annuel).**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE/DEP/CILSS/SEDES, Plan céréalier du Burkina Faso, novembre 1989.**

**THIOMBIANO T., Les déterminants de la consommation urbaine à Ouagadougou, CEDRES-ETUDES, Revue Economique et Sociale Burkinabè, n° XXVI, Janvier 1989.**

**WRIGHT J.W. et MAMBOUE E., Vulnerability Assessment in Burkina Faso, 1992, FEWS, USAID/Burkina Faso.**

## LES AUTEURS

**DIALLO Asséta**, économiste, prépare une thèse de doctorat sur "la transformation des produits agricoles locaux", Université de Ouagadougou et CRSTOM.

**FAURE Yves-A.**, maître de conférences des Instituts d'études politiques, chercheur à l'ORSTOM, responsable du programme "politiques et développement agricoles au Burkina Faso; le rôle des ONG" au Centre ORSTOM de Ouagadougou.

**KABORE Daniel**, économiste, chercheur à l'INERA (programme RSP : recherche sur les systèmes de production), chargé d'enseignement à l'Université de Ouagadougou.

**PIVETEAU Alain**, économiste, prépare une thèse de doctorat sur "l'évaluation des petites opérations de développement des ONG", Centre ORSTOM de Ouagadougou.

**YARO Gnidéni**, sociologue, chargé d'études à l'AMVS, prépare une thèse de doctorat sur "l'aménagement de la vallée du Sourou et la sécurisation du paysannat".